

Vu pour être annexé à la délibération
en date du 23 FEV. 2026




Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

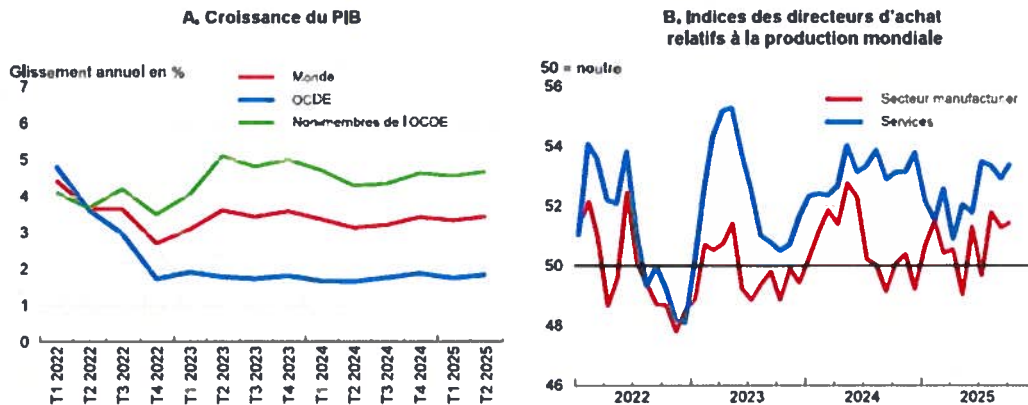
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Février 2026

LES ELEMENTS DE CONTEXTE FINANCIER ET LEGISLATIF

Le contexte Macroéconomique :

Une croissance mondiale résiliente :



Note : Dans la partie A du graphique, les agrégats « Monde », « OCDE » et « Non-Membres de l'OCDE » ont été calculés à l'aide de pondérations variables, calculées à parité de pouvoir d'achat (PPA). Dans la partie B, des valeurs inférieures (supérieures) à 50 indiquent que le solde d'opinion des entreprises fait ressortir une contraction (croissance).

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 118 ; S&P Global ; et calculs de l'OCDE.

Malgré les tensions internationales, l'économie mondiale s'est révélée plus résiliente que prévu en 2025. L'amélioration des conditions financières favorisée par l'optimisme concernant les effets potentiels des nouvelles technologies, ainsi que l'augmentation des échanges et des investissements nécessaires à l'intelligence artificielle ont contribué à soutenir la demande à des degrés divers selon les économies, atténuant les craintes générées par l'incertitude élevée liée à l'action publique et le renforcement des obstacles aux échanges. Les effets de la hausse des droits de douane ne se sont pas encore pleinement fait sentir en 2025, mais ils transparaissent de plus en plus dans les coûts supportés par les entreprises et les prix à la consommation, en particulier aux États-Unis. La croissance des échanges mondiaux a baissé après un début d'année caractérisé par le dynamisme des échanges de marchandises réalisés par anticipation préalablement au relèvement des droits de douane.

Ainsi, la croissance du PIB mondial devrait baisser, passant de 3.2 % en 2025 à 2.9% en 2026, avant de remonter à 3.1 % en 2027.

Dans les pays du G20, la hausse annuelle de l'inflation mesurée par les prix à la consommation devrait se modérer pour s'établir à 2.8 % en 2026 et à 2.5 % en 2027, contre 3.4 % cette année.

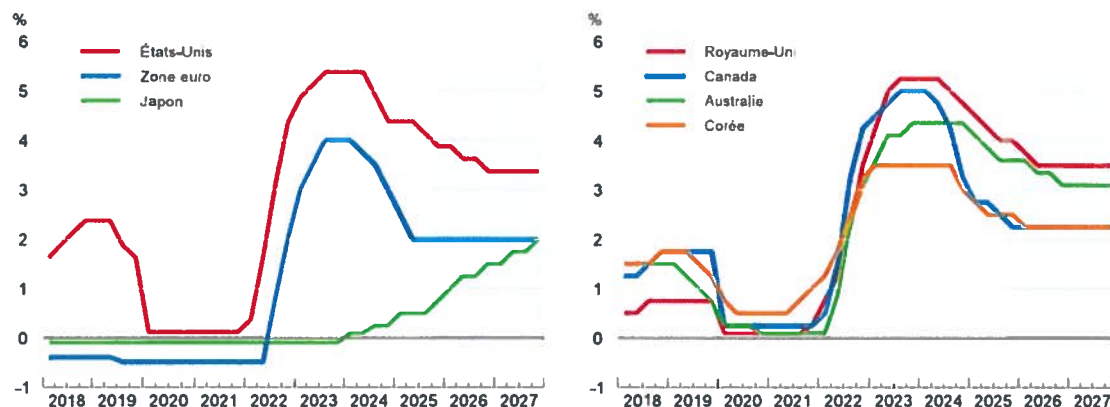
D'ici à la mi-2027, l'inflation devrait être revenue au niveau de l'objectif dans la quasi-totalité des grandes économies.

Toutefois des facteurs de fragilité sous-jacents sur initiatives renforçant ou modifiant rapidement les obstacles aux échanges, notamment l'application de taux de droits de douane plus élevés à un plus large éventail de biens ou un durcissement des mesures de contrôle des exportations de produits critiques comme les terres rares, affaibliraient la croissance. De même, des rendements de l'investissement dans l'IA inférieurs aux attentes ou des hausses inattendues de l'inflation sont autant de facteurs qui pourraient infléchir les projections.

Vers un assouplissement des taux directeurs:

Compte tenu des projections d'évolution de l'inflation et de croissance du PIB, les baisses de **taux directeurs** devraient se poursuivre au cours des prochains trimestres dans nombre de grandes économies avancées. Les banques centrales devraient faire évoluer leurs taux directeurs de manière plus différenciée dans les petites économies avancées, où leur mouvement de réduction devrait se prolonger pendant une bonne partie de l'année 2027.

Taux d'intérêt directeurs



Note : La première partie du graphique représente le point médian de la fourchette retenue comme objectif pour le taux des fonds fédéraux aux États-Unis, et le taux de la facilité de dépôt pour la zone euro.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 118.

Le contexte national :

En France, selon les projections, la croissance du PIB devrait remonter à 1 % en 2026 et 2027. L'incertitude, sur le plan international, a pesé sur la croissance en 2025, entraînant un report des décisions de consommation et d'investissement, même si la vigueur des exportations du secteur aéronautique, qui représente 10 % des exportations, et de la construction navale a quelque peu contrebalancé ce phénomène.

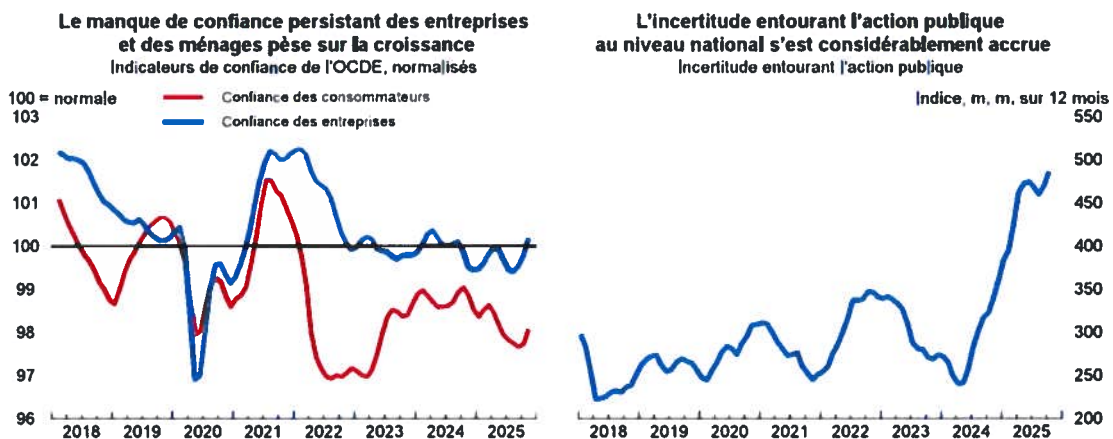
L'accroissement des dépenses de défense en Europe devrait bénéficier aux producteurs français plus tôt que prévu, et stimuler davantage les exportations.

Par ailleurs, la forte incertitude qui a prévalu, sur le plan intérieur, en 2025 et début 2026, a pesé encore plus fortement sur la croissance, et entravé la prise de décisions d'investissement par les entreprises même si l'activité économique s'est donc redressée au troisième trimestre.

L'inflation devrait augmenter à mesure que les pressions à la baisse antérieures liées aux prix de l'énergie et des télécommunications s'affaibliront, mais rester contenue pour s'établir 1.6 % en 2027.

Cet indicateur restera inférieur à la moyenne de la zone euro tout au long de 2026 en raison de la faiblesse de la croissance, malgré des tensions sur les prix des produits alimentaires.

Le déficit budgétaire devrait passer de 5.8 % du PIB en 2024 à 5.4 % en 2025. Les efforts de consolidation budgétaire devraient se poursuivre en 2026 et 2027, ramenant le déficit budgétaire à 5.2 % du PIB la première année, puis à 5 % la deuxième, principalement au moyen de mesures visant à accroître les recettes. Malgré ces efforts, la dette publique atteindra 122.5 % du PIB en 2027. La stabilisation de la dette d'ici à 2030 nécessitera des ajustements budgétaires.



Source : Base de données des Principaux indicateurs économiques de l'OCDE ; et www.policyuncertainty.com

[Le parcours du PLF 2026 \(projet de Loi de finances\)](#)

- **La loi spéciale** présentée au Parlement et adoptée à l'unanimité le 23 décembre a été publiée au Journal Officiel le 26 décembre 2025.

Cette loi spéciale n'a pas pour fonction de remplacer le budget pour 2026., mais a pour objectif d'organiser une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2026.

La loi spéciale comprend trois articles: le premier article concerne l'autorisation de lever l'impôt, le deuxième article permet de garantir les ressources nécessaires au bon fonctionnement des collectivités locales et le troisième article autorise l'État à émettre de la dette afin d'assurer la continuité de son action et des services publics.

Elle est complétée par un décret ouvrant les services votés (DSV) publié le 30 décembre qui précise et reconduit pour 2026, les crédits des programmes budgétaires de 2025, dans la limite de ce que prévoyait la loi de finances initiale pour 2025. Ces crédits constituent le minimum de crédits que le Gouvernement juge indispensable pour poursuivre l'exécution des services publics dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par le Parlement. Toutefois, seules les dépenses jugées indispensables pour poursuivre l'exécution des services publics pourront être exécutées. La loi spéciale et le DSV n'ont toutefois vocation à être que temporaires et leur application cessera dès l'adoption et l'entrée en vigueur de la LFI 2026.

- **Définitivement adopté par l'Assemblée nationale, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026**

confirme plusieurs orientations ayant un impact direct sur les collectivités. Accès aux soins, autonomie, organisation de l'offre de santé de proximité .

Le PLFSS acte un relèvement de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) à +3 % pour 2026. Cette évolution se traduit par un renforcement des enveloppes consacrées aux soins de ville et à l'hôpital, avec un effort particulier en direction des établissements de santé et des dispositifs territoriaux.

Pour les petites villes, cette trajectoire budgétaire constitue un signal important, dans un contexte de fortes tensions sur l'offre de soins, tant en médecine de ville qu'en établissements hospitaliers de proximité.

- France Santé :

Parmi les mesures du texte figure la création du réseau France Santé, potentiel levier de lutte contre les déserts médicaux. Le dispositif repose sur la labellisation de structures de soins de premier recours existantes – maisons de santé, centres de santé, voire pharmacies – respectant un cahier des charges national.

L'objectif affiché est la labellisation de 2 000 structures d'ici l'été 2026, puis de 5 000 à l'horizon 2027, assortie d'un financement moyen d'environ 50 000 euros par site. Les agences régionales de santé assureront le déploiement opérationnel du dispositif, en lien avec les acteurs locaux.

- Autonomie et vieillissement :

Le texte prévoit également un renforcement des crédits consacrés à la branche autonomie, avec une hausse ciblée des financements en direction des établissements pour personnes âgées. Une partie des nouvelles ressources provient de la création d'une contribution financière pour l'autonomie, adossée à une hausse de la CSG sur certains revenus du capital.

Ces moyens supplémentaires visent notamment à améliorer la qualité de prise en charge dans les Ehpad et à accompagner le virage domiciliaire, enjeux majeurs pour les petites villes confrontées au vieillissement de leur population et à la raréfaction de l'offre médico-sociale.

- ▶ **Le projet de loi de finances pour 2026 a été définitivement adopté le 2 février par le Parlement, en attendant l'examen par le Conseil constitutionnel.**

La contribution initiale des collectivités de 4,6 milliards d'euros est ramenée à 2 milliards d'euros, selon les chiffres annoncés. La diminution de la contrainte aura notamment été portée par l'exonération des communes au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (Dilico), dont le montant devait passer, dans la version initiale, à 2 milliards d'euros, dont 720 millions d'euros pour les seules communes.

Au final, le Dilico est fixé à 740 millions d'euros, avec 350 millions pour les régions, 140 millions pour les départements et 250 millions pour les intercommunalités.

Les variables d'ajustements reviennent à leur niveau initial, à 527 millions d'euros, alors que les sénateurs avaient choisi de minorer la baisse pour les Régions.

Pour les Départements, le fonds de sauvegarde est d'euros, compte tenu de la situation financière de beaucoup de départements, qu'une progression des droits de mutation observée depuis fin 2025 laisse entrevoir une possibilité de redressement financier.

Les intercommunalités voient, quant à elles, une baisse de la compensation de la réduction des valeurs locatives des établissements industriels (PSR VLEI), dont le coefficient de baisse est fixé à 19,3 %, quand le gouvernement, dans le texte initial, prévoyait une réduction de 25 %.

Sur le reste, le gouvernement a confirmé le maintien, dans l'assiette du fonds de compensation pour la TVA, des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux, ainsi qu'à la fourniture de services informatiques.

Sur les dotations d'investissement, les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » baissent de 3,9 %.

Le fonds vert, pour sa part, subit une baisse marquée par rapport à 2025, mais moins importante que celle prévue. Enfin, le gouvernement n'est pas revenu sur la suppression de l'article visant à instaurer un fonds d'investissements des territoires, actée par les sénateurs.

Avec le retard pris par l'adoption du budget après le 1er janvier, l'exécutif a incorporé plusieurs mesures afin de sécuriser des dispositions du texte, notamment, le versement de la DGF. Celle-ci a été maintenue à son niveau antérieur au niveau national, sans abondement supplémentaire.

Le contexte législatif :

➤ **Un éclaircissement attendu sur les Autorisations spéciales d'absences (ASA)**

Actuellement l'article L622-1 du code Général des Collectivités Territoriales dispose que les agents publics bénéficient d' ASA liées à la parentalité, notamment les ASA prévues à l'article L1225-15 du Code du Travail, et à l'occasion de certains événements familiaux.

Un décret du Conseil d'Etat devait déterminer la liste de ces ASA et les conditions d'octroi, et également indiquer celles qui sont accordées de droit. Ce texte n'a à ce stade jamais été publié.

➤ Une nouvelle directive sur le contrôle de légalité

Publiée le 30 décembre 2025, une circulaire interministérielle précise les nouvelles priorités nationales du contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales et consacre explicitement la mission de conseil juridique des services préfectoraux.

Elle rappelle que le contrôle de légalité constitue une mission prioritaire des préfetures, indissociable d'une fonction de conseil exercée dans une logique de dialogue et de pédagogie avec les élus locaux.

Le texte maintient trois priorités nationales déjà établies — la commande publique, l'urbanisme et la fonction publique territoriale — et en introduit une quatrième, relative au respect des principes de la République. Cette nouvelle priorité vise notamment les actes liés à l'organisation des services publics locaux, aux subventions aux associations, aux délégations de service public ou encore aux recrutements, avec une vigilance particulière sur le respect du contrat d'engagement républicain.

La circulaire encourage le recours au rescrit préfectoral, permettant aux collectivités d'obtenir, en amont, une prise de position formelle sur un projet d'acte et de prévenir les risques contentieux.

➤ Renforcement des périmètres de captage

Les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau, liés à la zone de captage, doivent être élaborés et adoptés avant le 12 juillet 2027.

Le SIEP travaille d'ores et déjà sur ce sujet sensible.

➤ Vers une nouvelle étape de décentralisation

Un nouveau texte de loi relatif à la décentralisation et actuellement en préparation, annoncé en septembre 2025 par le premier Ministre.

De nombreux élus considèrent en effet que, malgré les nombreuses lois qui ont été votées depuis les grandes lois de 1982-1983 (lois ATR, Chevènement en 1995, loi Raffarin en 2004, lois NOTRe, loi MAPTAM, loi 3DS en 2015...), la décentralisation n'a cessé de reculer, avec une reprise en main de l'État, et une érosion régulière de l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales.

Le projet de loi semble avant tout renforcer le pouvoir des Préfets, qui devraient désormais être les interlocuteurs uniques des collectivités dans les départements et disposer d'un véritable pouvoir de décision et d'autorité hiérarchique sur les agences de l'État. Les transferts de compétence vers les collectivités resteraient limités, sans volet fiscal. Chaque niveau de collectivités espère pourtant élargir ses marges de manœuvre. Une discussion sur une nouvelle répartition des compétences entre les divers échelons des collectivités, sujet sensible, ne semble pas être à l'ordre du jour.

A ce stade, les Régions espèrent récupérer un rôle accru sur l'orientation, la transition énergétique et les transports sous conditions financières.

Les Départements pourraient récupérer l'ensemble des routes nationales, ainsi que le bâti hospitalier, et la recentralisation du RSA serait à nouveau en discussion.

En ce qui concerne le logement, il n'y aurait pas de décentralisation franche, seulement des délégations élargies aux autorités organisatrices de l'habitat, surtout au bénéfice des grandes intercommunalités.

RETROSPECTIVE 2021 - 2025

ELEMENTS DE PROSPECTIVE 2026

Je vous rappelle que la municipalité a choisi de s'engager sur un programme ambitieux en matière de développement durable, de mise en valeur culturelle de notre cité, et de bien-être de nos concitoyens. Elle a ainsi mis en œuvre 3 axes stratégiques qu'il conviendra de conforter.

Développer la commune avec un objectif de durabilité et de préservation des ressources dans un contexte de changement climatique

La commune a souhaité se mobiliser, dans un double objectif de préservation de l'environnement et des ressources financières de la collectivité, et mettre en œuvre **un plan de sobriété**, à l'instar des directives nationales visant à abaisser les dépenses énergétiques de 10 % en 2 ans par rapport à 2019, et ce, dès début 2023.

Ainsi de nombreuses actions visant à limiter la consommation d'énergie ont été mises en place autour des thèmes suivants :

- **Les travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments** se sont concrétisés par
 - des interventions à la **cantine** (passage de la classe E à D), aux vestiaires du-Foot (passage de la classe D à C),
 - des travaux au **cinéma** ont été entrepris pour améliorer l'efficacité énergétique ainsi que le hall d'entrée. Ils ont également été livrés en 2023.
 - le réaménagement du **centre de loisirs** qui a permis de passer d'une classe G à D ; les travaux ont été réalisés en régie sur 2024 et 2025.
 - Plusieurs **systèmes de chauffage** ont été remplacés
 - en 2024, pour plus de 10 000€ chacun : chaudière basse consommation à la Halte-garderie et aux vestiaires du Foot, de nouveaux convecteurs basse consommation à Bladé
 - en 2025 plusieurs chauffages de la gendarmerie ont été changées pour un montant global de 8 500€, et ainsi que celui des serres municipales pour 4 500 euros

D'autres améliorations seront portées dans le programme global de gros entretien 2026

➤ **La modification de la gestion de l'éclairage**, avec

- La **modernisation de l'éclairage des bâtiments** : passage en LED dans certains bâtiments communaux
Ont été équipés la halle, les tribunes de foot, les loges de la salle de la Comédie, la salle omnisport. **Les bureaux de la Mairie bénéficieront de ce nouveau type d'éclairage en 2026**, le matériel nécessaire ayant été acquis fin 2025.
De même, des illuminations moins gourmandes en énergie ont été achetées pour 10 000€ annuels pendant 3 années consécutives jusqu'en 2025
- Un premier programme de **modernisation de l'éclairage public** a été réalisé fin 2023, financés par le Fonds vert de l'Etat, et un deuxième programme, porté également par le syndicat Territoire Energies a été finalisé fin 2024. Ainsi les 145 lampes à mercure ont été changées, et ce sont 203 lampes LED qui ont été installées.

Par ailleurs la commune a acté mi 2023 **l'extinction de l'éclairage public** une grande partie de la nuit, dans un double souci de préservation des ressources et de la biodiversité.

Ainsi, en termes de KWh la consommation :

- *l'éclairage public a chuté de 60% entre 2022 et 2024*
- *l'électricité a chuté de 21% entre 2022 et 2024*
- *le gaz a chuté de 5% entre 2023 et 2024*

On peut donc considérer que notre consommation d'énergie, a diminué de près de 20% en 2 ans.

Pour 2025, la consommation tend à légèrement remonter mais reste maîtrisée.

- **La végétalisation et aménagement du centre-ville** pour abaisser les températures et soutenir la biodiversité

La lutte contre le réchauffement climatique constitue aujourd'hui un enjeu majeur. L'adaptation des villes est donc essentielle pour assurer un meilleur confort aux habitants.

Ainsi, le projet culturel et environnemental du Jardin du Hountaner, a été achevé en 2024 ; il s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Energie du Pays Portes de Gascogne. Tous les choix pour la réalisation de cette œuvre ont été faits dans un objectif de développement durable. Ce site a accueilli au mois de Mars 2025 d'un « Educ Tour » dédié aux itinéraires artistiques. **Les cartels définitifs seront posés début 2026.**

Nos espaces verts sont régulièrement entretenus et élargis.

En 2026,

- quelques sujets seront installés Boulevard du Midi
- l'espace de la Croix Rouge bénéficiera également de plantations avec une reprise de l'alignement des amandiers et la réalisation de massifs de vivaces pour séparer l'aire de jeux.
- Les jardins partagés existants à Bagatelle seront restaurés
- un investissement d'environ 8 000 € sera effectué pour reprendre les entourages bois de l'îlot Gambetta et du jardin de la Tour d'Albinhac
- un espace sera aménagé à l'école primaire

La thématique du fleurissement sera comme l'année dernière celle de la préservation des océans.

Nos plantations sont désormais orientées vers des plantes vivaces, moins gourmandes en eau que les annuelles. Les essences locales d'arbres sont privilégiées pour une meilleure implantation et un arrosage réduit. Un paillage naturel est effectué sur tous les massifs pour préserver l'humidité des sols, et bien sur la commune respecte les directives en termes de « Zéro Phyto ».

Enfin, l'entretien des espaces verts est réalisé de façon différenciée pour une démarche de durabilité : les espaces sont entretenus par secteur, de façon de plus en plus naturelle vers les secteurs périphériques. Les grands espaces dont nous disposons seront fauchés et non plus broyés pour préserver les espèces.

En 2026, il sera proposé de renouveler nos brumisateurs pour créer des îlots de fraîcheur.

➤ La gestion des déchets ménagers :

Le coût de la gestion des déchets reste une préoccupation depuis de nombreuses années, qui s'est renforcée avec l'adoption des tarifs incitatifs. Cette compétence a été transférée à la Communauté de communes et déléguée au Sidel, mais la commune reste très vigilante sur la tarification qui se met en place.

En ce qui concerne la commune, de nouveaux composteurs anti nuisibles seront installés début 2026 à la cantine..

Le tri a également été étendu par la mise à disposition de poubelles sélectives en centre-ville réalisées en régie en 2024 et 2025., une trentaine supplémentaire sera installée en 2026.

➤ La gestion de l'eau

La gestion de l'eau constitue également un enjeu majeur, tant en quantité qu'en qualité. Ces préoccupations s'expriment au niveau national, mais aussi local, avec nos spécificités.

Du point de vue de l'alimentation en eau potable, compétence déléguée au SIAEP, si une campagne de recherche de fuites a été menée sur notre réseau fin 2024 / début 2025, l'amélioration de l'exploitation du réseau doit être poursuivie pour limiter les volumes perdus.

En parallèle des travaux ont été programmés sur 2 ans pour changer les réseaux PVC de la commune afin d'améliorer la qualité de l'eau. Sur ce point, la commune soutient le programme d'investissement du SIAEP qui prévoit dès 2026 le renouvellement de filtres de la station, ce qui permettra de limiter les polluants résiduels dans l'eau distribuée.

En ce qui concerne le projet d'aménagement hydraulique du bassin versant Foissin, compte tenu de la complexité du projet global, seul le bras de décharge a pu être mis en œuvre. Ces travaux ont été réalisés en 2025 pour un budget de 85 000 €. Ils permettront néanmoins de limiter les crues potentielles. 2026 verra l'achèvement des plantations.

➤ Des achats responsables :

Des efforts ont été entrepris dans l'ensemble des services pour engager des achats plus responsables (produits d'entretien, espaces verts,...). de nouvelles formations seront entreprises dans ce domaine en 2026

Les achats de produits alimentaires (190 000 € en 2025) pour la cantine font également l'objet d'un suivi particulier. Les indicateurs proposés par l'Etat de pourcentage de produits « bio » et « de qualité » sont suivis de façon régulière.

En ce qui concerne les achats pour la viande, le poisson et les laitages, de 17,8% de produits classés HVE et CE2 en 2023 nous sommes passés à 34,3% en 2024, sur un minimum de 50 % recommandés par la loi EGALIM, dont 17,5% de produits « bio » sur 20% recommandés.

En ce qui concerne les achats de fruits et légumes, de 40,3 % de produits classés HVE et CE2 en 2023 nous sommes passés à 57,4% en 2024, sur un minimum de 50 % recommandés par la loi EGALIM, dont 33,2% de produits « bio » sur les 20% recommandés.

Environ 70% des produits cuisinés sont frais.

Pour 2025, les chiffres ne sont pas significatifs compte tenu des travaux réalisés, qui ont obligé à modifier le mode de production pendant plusieurs mois.

En ce qui concerne l'approvisionnement, la commune s'attache également à réaliser davantage d'achats de **produits locaux** dans le cadre de notre contrat avec Agapro. Afin d'aller plus loin, l'adhésion fin 2025 à la plateforme **Agrilocal** permettra d'augmenter la part de ces produits en 2026.

Par ailleurs, rappeler le renouvellement en 2025 de notre **label territoire bio** engagé.

Un **véhicule électrique**, commandé fin décembre 2025, sera à disposition des ateliers début 2026, conformément à notre volonté de « verdir » la flotte municipale.

Développer l'offre culturelle de la commune par :

➤ La réhabilitation de notre patrimoine remarquable

Pour le **Bastion**, il a été procédé à un resurfaçage du site, et lancé en parallèle d'une étude d'aménagement intégralement portée par la DREAL. en 2023. Conformément à ses préconisations, la taille des marronniers a été revue, et le **muret sera doté de nouveaux garde-corps en métal, par mesure de sécurité, en 2026.**

Quant au **kiosque**, une reprise des garde-corps en bois sera programmée en 2026 également.

La cathédrale

Ce monument nécessite une surveillance et un entretien régulier, tant au niveau de la structure que de celui des objets, compte tenu de leur fragilité. En 2020/2021 des baies de la cathédrale ont été restaurées. Ces actions se sont poursuivies avec la rénovation de la Baie 14 pour 20 000€, subventionnés à hauteur d'environ 8 000 €, et la sécurisation de **la baie 15** pour 29 000€ en 2025. Les études préalables réalisées sur cette baie en 2025 également vont permettre **la réalisation des travaux définitifs début 2026.** Un programme de 145 000 € incluant la sécurisation a été provisionné à ce titre. A ce stade, 20 600 € de financement ont d'ores et déjà été obtenus.

Des travaux de mise en sécurité immédiate ont également dû être entrepris en 2025 pour un montant de 41 000€ sur la **voute de la chapelle saint Antoine**, financés à hauteur de 28 000€ environ.. **Après études, les travaux définitifs seront proposés en 2026.**

Parallèlement une étude sanitaire complète de cet édifice a été engagée en 2025 pour 35 000€, financés à 50%. **Elle permettra de prioriser les travaux dont une première tranche sera proposée en 2026.**

En ce qui concerne le mobilier

- L'orgue a fait l'objet en 2024 d'un dépoussiérage complet avec la participation de la paroisse et de l'association dédiée
- La **réhabilitation de l'autel sera réinscrite en 2026, et celle du retable proposée.**

Les remparts :

La préservation de nos remparts reste, malgré les budgets nécessaires, une priorité de la commune, à la fois par des programmes de réhabilitation réguliers et par un entretien spécifique mené par nos services. :

Ainsi la réhabilitation des remparts du Carmel a été achevée fin 2023.

En 2024, la réhabilitation du rempart de la Tour du Bourreau a été lancée par le vote d'une autorisation de programme d'un montant de 311 180 €, pour une livraison du chantier fin 2025, financé à ce stade à 45%.

Malgré ces divers chantiers, force est de constater que l'entretien de tous ces bâtiments reste une charge considérable pour la commune. Aussi la **vente de la Maison Roquelaure** a été actée en 2025.

➤ Le soutien au développement culturel

Lecture peut s'enorgueillir de nombreux atouts culturels qu'il s'agisse d'espaces de programmation privilégiés (Comédie, cinéma, village des Brocs, maison Saint Louis, Musée ...) ou de collections remarquables .

Le cinéma a fait l'objet d'une rénovation en 2024 d'un montant de près de 40 000 € (moquette, sièges, matériel..) , pour un meilleur confort des spectateurs, financée de façon significative par la TSA. La climatisation de la salle de projection a été réalisée en 2025 pour 5 000€.

Afin d'accompagner le dynamisme de cette salle, nous avons soutenu d'organisation d'une **séance en plein air, qui, compte tenu de son succès, sera renouvelée en 2026.** Par ailleurs, une subvention annuelle de 14 000 € est attribuée à Ciné 32, conformément à la convention qui nous lie; **cette subvention sera donc à prévoir sur 2026 également.**

La salle de la comédie

Un budget de près de 7 000 € a permis la sonorisation de cette salle en 2025.

Le Village des Brocs

Depuis plusieurs années des artistes sont installés au sous-sol de ce lieu. En 2025 s'y sont installés deux nouveaux artistes, une photographe / auteur et une Créatrice textile / artiste peintre.

Enfin, l'espace dit « de la chapelle » ayant été libéré, une réflexion sera menée en 2026 pour l'aménager afin de recevoir concerts et expositions.

Le Musée

Je vous rappelle qu'une de nos priorités 2025 a été de créer un poste dédié au Musée afin d'amplifier son activité et améliorer ses propositions. Une personne spécialisée a été recrutée.

Après une saison d'observation, l'objectif pour 2026 consiste à la fois améliorer les locaux d'accueil, à travailler avec la conservation départementale pour écrire l'équivalent d'un Projet Scientifique Culturel, et d'améliorer la communication ainsi que les activités autour de ce lieu. Dès 2025 une réflexion technique a été menée avec les services sur un réaménagement des salles du rez de chaussée avec pour objectif à la fois de créer un vrai bureau et des espaces ergonomiques pour le Musée et offrir une meilleure accessibilité de la population aux services municipaux. La police municipale serait ainsi installée en RDC avec les équipements de vidéo protection, et un bureau dédié à l'accueil de PMR ne pouvant accéder aux services de l'étage. Une signalétique spécifique sera envisagée.

Le Musée archéologique sera mis aux normes électriques et l'éclairage amélioré. Le PSC permettra également d'établir les collections à sauvegarder de façon urgente et l'achat de vitrines étanches pourra être étalé sur 2026 et 2027.

La médiathèque

Un rafraîchissement de ce lieu sera proposé sur 2026.

La médiathèque a fait l'objet d'une dotation de livres chaque année ; elle continuera de proposer de nombreuses animations et médiations.

Les archives

En 2026 une réflexion doit être menée sur le maintien des collections sur notre commune, tant d'un point de vue de la sécurité que d'un point de vue du rayonnement que nous pouvons leur donner.

La maison Saint Louis – Centre d'Art

La commune dispose de ce bâtiment par bail emphytéotique arrivant à échéance en 2027. Des discussions ont été entreprises pour le renouveler dans les mêmes termes fin 2026 début 2027.

Quelques opérations de petit entretien seront programmées en 2026.

Le Centre d'Art que nous pouvons nous enorgueillir d'avoir sur notre territoire rural bénéficie d'une convention de soutien pluri annuelle avec l'octroi d'une participation communale de 30 000€ annuels liée aux activités spécifiques proposées sur la commune à divers publics. La subvention sera donc renouvelée en 2026.

➤ La programmation culturelle

Lectoure propose chaque année une programmation culturelle foisonnante, assurée à la fois par la commune et par les associations

- Les aides à la programmation ou l'achat de spectacles s'élèvent à plus de 25 000€ pour soutenir plus particulièrement, le Festival du Bleu au Blues et les nuits Musicales en Armagnac. Plusieurs concerts seront proposés en 2026, en particulier Rafael Leger et Philippe ELAN.
- des subventions aux associations pour soutenir la création ou la pratique de diverses activités culturelles sont octroyées pour plus de 10 000 €

De façon globale, la politique culturelle continuera en 2026 de s'orienter vers la jeunesse et vers les Aînés.

- la commune soutient également les associations par le biais de prêt de salle et l'aide humaine : en 2025 pour l'animation de la ville, ce sont plus de 18 400 chaises et tables prêtées, 840 barrières déplacées, plus de 100 transports effectués, 50 coffrets électriques installés, sans compter les chapiteaux, scènes diverses, le travail des agents pour plus de 1700 heures, soit plus de 11 mois de travail.

Préserver et l'attractivité de la commune et sa qualité de vie

Comme de très nombreuses communes rurales, Lectoure doit faire face à une démographie en baisse et vieillissante, à un manque de logement adaptés à la structure de la population, et plus récemment enregistre un phénomène supplémentaire : la baisse du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés.

Ces éléments ont, et vont encore dans les années à venir considérablement impacter les politiques communales.

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	3 785	100,0	3 710	100,0	3 690	100,0
0 à 14 ans	491	13,0	486	13,1	490	13,3
15 à 29 ans	494	13,0	475	12,8	419	11,4
30 à 44 ans	577	15,2	540	14,6	492	13,3
45 à 59 ans	816	21,5	747	20,1	737	20,0
60 à 74 ans	730	19,3	819	22,1	888	24,1
75 ans ou plus	679	17,9	643	17,3	664	18,0

- Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

Indicateurs démographiques	1968 à	1975 à	1982 à	1990 à	1999 à	2010 à	2015 à
	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,6	0,5	0,3	-0,3	-0,3	-0,4	-0,1
due au solde naturel en %	-0,3	-0,5	-0,4	-0,6	-0,9	-1,2	-1,5
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,2	1,0	0,7	0,3	0,6	0,8	1,4
Taux de natalité (‰)	13,4	10,6	10,4	8,3	9,1	6,9	6,0
Taux de mortalité (‰)	16,9	15,6	14,0	14,4	18,1	18,6	21,3

- Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.
- Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales - État civil.

➤ Maintenir les services de proximité

La présence d'acteurs de la santé / les établissements d'accueil pour Personnes âgées,

La commune reste mobilisée, et accompagne les actions de la communauté de communes qui exercent ces compétences, en particulier en louant ponctuellement des locaux nécessaires à l'installation de professionnels de santé.

Le maintien à domicile est porté par le CCAS, mais chaque année son budget pour plus de 60 000 € / an afin d'équilibrer le service de portage de repas à domicile, passé à 6 jours sur 7.

L'accès aux services publics

Lectoure bénéficie d'une Maison France Services labélisée, où pas moins de 18 organismes peuvent proposer des rendez-vous. Si ces accueils sont subventionnés par l'Etat, le CCAS et la commune supportent une partie de la charge, en particulier par des adhésions à certains organismes présents (Adil, Mission locale..).



France Services
CCAS : du lundi au vendredi 8h30-12h/13h30-17h



A.D.I.L. 32	2ème mercredi du mois, le matin sur rendez-vous Salle 1	
AFCCC	vendredi , après 17h30, salle 2	
CPAM	Les jeudis sur rendez vous	
MDPH CLIC	05.62.67.40.63 / 05.62.67.40.93	
France Services	Aide navigation numérique sur rendez-vous	
Direction Départ. Finances Publiques	1er mercredi du mois sur rendez-vous, salle 1	
France Alzheimer, salle 2	1er vendredi du mois de 9h30/12h	sans rendez-vous
Groupement Employeurs Agricoles	lundi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 Salle 2	
Ligue contre cancer, Salle 2	mercredi matin accueil bénévole	A-M rdv professionnels
Maison Des Adolescents- Point Accueil Ecoute Jeunes	MDA tous les jeudi matin et AM	PAEJ un jeudi sur deux
Maison Départementale Enfance Famille	mercredi après-Midi, Salle 2, sur rendez-vous	
MDS	05.81.32.35.20	
Mission Locale Pour l'Emploi	mardi sur rendez-vous Salle 1	
PMI	05.81.32.35.61 / 05.81.32.5.63	
Protection Judiciaire de la Jeunesse	mercredi après-Midi, Salle 2, sur rendez-vous	
S.P.I.P.	mardi Salle 2, sur rendez-vous	
Travail et Partage	vendredi après-midi Salle 1	

Le soutien à l'activité économique et au commerce

Un travail en lien avec la CCLG est mené pour soutenir les activités économiques qui peuvent se développer sur le territoire.

En parallèle la commune a maintenu son soutien financier au commerce en finançant de façon significative l'ACAL. De nombreuses manifestations telles que les rencontres Artisanales, la Foire Saint Martin, les Métiers d'Art ou les journées du Patrimoine. Ces actions seront reconduites en 2026.

Annoncée en 2023, une étude d'opportunité sur l'aménagement de la zone d'activité face à Intermarché a été réalisée en 2024, suivie d'une restitution publique en fin d'année, portée par la communauté de communes. Pour 2026 il sera demandé à la CCLG de budgéter les crédits nécessaires à l'aménagement de cette zone.

Mobilisée pour l'avenir de son commerce en centre-ville la commune a décidé en 2024 d'instituer une nouvelle taxe, pénalisant les locaux commerciaux vacants, espérant ainsi créer une dynamique.

➤ Offrir des services à la jeunesse

En ce qui concerne l'accueil des enfants, 2025 a été l'aboutissement d'une réflexion sur le transfert de cette compétence à la CCLG. La commune a délibéré favorablement pour ce transfert progressif (ASLH, ALAE puis crèche) au cours de 2026. La commune continuera néanmoins d'exercer cette compétence, pour le compte de la communauté de communes. L'exercice 2026 sera donc impacté financièrement par ce transfert de l'ALSH / ALAE, et 2027 par le transfert de la crèche. Pour 2025, 52 000 € ont été octroyés à cette association. Un montant équivalent sera proposé en 2026.

Les politiques liées à cette compétence, tel que le PEDT (projet éducatif territorial) suivront ce transfert, ce contrat devra donc être renouvelé en 2026 par la CCLG

La commune continuera en revanche de financer le fonctionnement des écoles, ainsi que les coopératives scolaires. A ce titre il sera proposé en 2026 de reconduire les montants octroyés en 2025, soit 2 500 € pour la maternelle et 5 700 € pour l'élémentaire. Une participation exceptionnelle de 6 000 € sera également proposée pour cet établissement, afin de financer le départ de 64 élèves en classe de découverte à la Teste de Buch.

La rénovation du centre de Loisirs, entièrement réalisée en régie, a été finalisée en 2025 en ce qui concerne l'intérieur, l'extérieur sera achevé début 2026. Ce bâtiment est désormais plus fonctionnel, et beaucoup moins énergivore.

Par ailleurs, il faut souligner que la baisse prévue du nombre d'enfants scolarisés impactera également le budget de la commune.

En termes d'équipements sportifs, ont été réalisés sur la période l'homologation du terrain de rugby, la réhabilitation du club house du tennis. En 2024, le plancher de la salle de danse a été refait à neuf pour près de 15 000€.

En ce qui concerne la pratique sportive, un budget a associations, en sus de l'aide matérielle, près de 45 000 € en 2025

➤ Aménager et animer la ville

De nombreuses actions ont été menées pour aménager la ville et la rendre attractive

La commune poursuit son engagement dans les **procédures d'urbanisme** visant à protéger nos bâtiments, avec la finalisation du PSMV, et la poursuite de l'élaboration du PLUI via la communauté de communes.

Le choix a par ailleurs été fait de **compléter les aides de l'ANAH** dans le cadre de la nouvelle OPAH, portée par la Communauté de communes, par des subventions de la commune. Les premiers dossiers ont été financés sur 2023 et un bilan global très positif a été tiré en 2025 : les objectifs ont été dépassés (141%) pour un montant de travaux de 5.2 M€. Pour Lectoure les objectifs ont été atteints à 88% en termes d'aides complémentaires.

*Ce dispositif continuera sous forme de **Pacte Territorial**.*

Afin de dynamiser le **centre ville**, les **activités communautaires d'accueil des enfants, d'école de musique ont été ramenées** dans le bâtiment « Bladé »

En 2025 ont été approuvés 2 autres aménagements

- De nouveaux **sanitaires publics place Descamps** qui seront réalisés début 2026
- La réhabilitation de la **Maison des aînés** pour laquelle les études pré opérationnelles ont été validées fin 2025. **Les travaux démarreront premier trimestre 2026**. Cet équipement sera climatisé pour disposer d'un lieu rafraîchi en cas de canicule comme nous les connaissons désormais presque chaque année.

Afin d'assurer une meilleure tranquillité la commune a approuvé une enveloppe de 150 000 € pour installer un **système de vidéo protection**. **En 2026, 12 caméras seront placées en ville et en zone d'activité**.

Par ailleurs, la sécurisation des bâtiments communaux s'est achevée en 2025 avec 11 000 € mandatés,

Des aides de l'Etat ont pu être mobilisées (DETR et FIPD) sur ces deux opérations pour près de 45% au total.

Sur la période, les budgets intègrent la réalisation d'un **programme annuel de voirie** conséquent, qu'il s'agisse des voies déléguées au SIVOM ou nos voies propres.

A noter sur 2023, la réalisation de 153 000 € de travaux en particulier rue Ydron. En 2024 le programme a porté sur

- 1 500 ml sur la VC 30
- 1 051 ml sur le CR 44

- 1 400 ml sur le CR 24
- Le renforcement des accotements sur la voie romaine en rive
- La signalisation horizontale en ville
- Le curage des fossés par la commune sur environ 10 km sur les VC 7, 21, 37, 27 et CR 56.

En 2025 une campagne de curage a été menée sur divers chemins ; un entretien a eu lieu sur le chemin des amandiers, au marquisat et à la giroflée. La commune a également délégué au SIVOM en 2025 la reprise de 3 chemins : Gayon, Nine et Gavach.

Un programme de voirie sera aussi proposé au budget en 2026.

Au titre de la voirie, à noter que l'**adressage** a été terminé en 2025, à l'exception des panneaux sur les **routes départementales, à venir en 2026** .

En ce qui concerne l'animation de la ville,

La commune s'attache à soutenir ou organiser les rendez-vous annuels tel que la Foire St Martin, les Métiers d'Art, la fête locale, la fête du melon, l'élection de Miss Gers, les animations autour d'halloween ou du 14 juillet, pour lesquels un budget global de plus de 60 000 € est mobilisé.

Afin d'accroître l'attractivité de la ville, la commune s'attache également à mettre en valeur ses atouts touristiques, qu'il s'agisse du Village des Brocs ou de la thématique du chemin de St Jacques.

Compte tenu des problèmes rencontrés dans l'animation du **Village des brocs**, jusque-là sous format associatif, la commune s'est engagée dans la reprise en main directe de ce village établissement phare du tourisme lectourois, en 2024. Le Village a ainsi pu perdurer dans de bonnes conditions, malgré un contexte économique morose.

Au titre du **Chemin de St Jacques**, les clous « patrimoine mondial » ont pu être posés en centre-ville pour jalonner les édifices remarquables du chemin. La convention « commune halte » a également été renouvelée en 2025.

Le renouvellement de nombreux **labels**, a été effectué depuis 2023 en sus de celui de « commune halte » (commune touristique, station classée de tourisme, territoire Bio engagé, Cittaslow, 4° Fleurs, Villes et Villages d'accueil des véhicules d'époque (FFVE) **En 2026, ce dernier label sera à renouveler**. Une enveloppe sera consacrée à cet effet sur le budget 2026.

Au titre du **Chemin de St Jacques**, les clous « patrimoine » ont pu être posés en centre-ville pour jalonner les édifices remarquables. La convention « commune halte » a également été renouvelée en 2025.

Le renouvellement de nombreux **labels**, a été effectué depuis 2023 en sus de celui de « commune halte » (Villes et Villages d'accueil des véhicules d'époque (FFVE), commune touristique, station classée de tourisme, territoire Bio engagé, Cittaslow, 4° Fleurs....

En 2026, ce dernier label sera à renouveler. Une enveloppe sera consacrée à cet effet sur le budget 2026.

LA TRADUCTION FINANCIERE

- **Le contexte financier**

Outre le contexte financier national plus qu'incertain, qui fait peser des craintes sur le volume de dotations de l'Etat transférés aux collectivités locales, force est de constater, comme nous l'avons déjà évoqué l'année dernière, que les budgets des collectivités telles que les Départements ou les Régions sont revus à la baisse, ce qui est particulièrement vrai localement avec un tarissement des financements croisés auxquels nous pourrions prétendre.

Si notre collectivité n'a pas été impactée par les baisses de dotation en 2025, il est néanmoins nécessaire d'établir une prospective en cohérence avec nos marges de manœuvre tant en ce qui concerne la fiscalité qu'en ce qui concerne nos capacités d'emprunt, et anticiper la nouvelle répartition des dotations au niveau national.

Dans ce contexte, la commune doit faire face à une progression mécanique et régulière de ses charges non maitrisable, qu'il s'agisse des mécanismes d'inflation, de volatilité des prix des matières premières, ou de l'évolution de la masse salariale (taux de cotisation, avancement etc...). Toutefois l'inflation pour 2026 devrait rester largement contenue, ainsi que le prix des fluides. Il conviendra néanmoins de rester vigilants sur nos dépenses de fonctionnement.

- **Le contexte local de répartition des compétences**

A fin 2024, un certain nombre de compétences avaient d'ores et déjà été transférées à la Communauté de Communes, qu'il s'agisse de l'économie, des bâtiments scolaires ou le soutien à la parentalité.

Depuis des réflexions ont menées pour aboutir à :

- **un transfert de la petite enfance**

Afin d'harmoniser les services sur le territoire et d'en optimiser les possibilités de financement par la CAF, le choix s'est porté sur le transfert

- . de l'ALSH au 2026
- . de l'ALAE au 1^{er} septembre 2026
- . de la crèche au 1^{er} janvier 2027

L'impact financier de ces services, dont la politique sera désormais établie par la CCLG est à reconsidérer à partir de 2026, à l'aulne des décisions financières qui seront prises début 2026.

La commune a choisi d'accepter la re-délégation de l'exercice de cette compétence communautaire ; aucun impact sur le personnel existant n'est donc à prévoir pour 2026.

- **Le transfert de l'assainissement collectif**

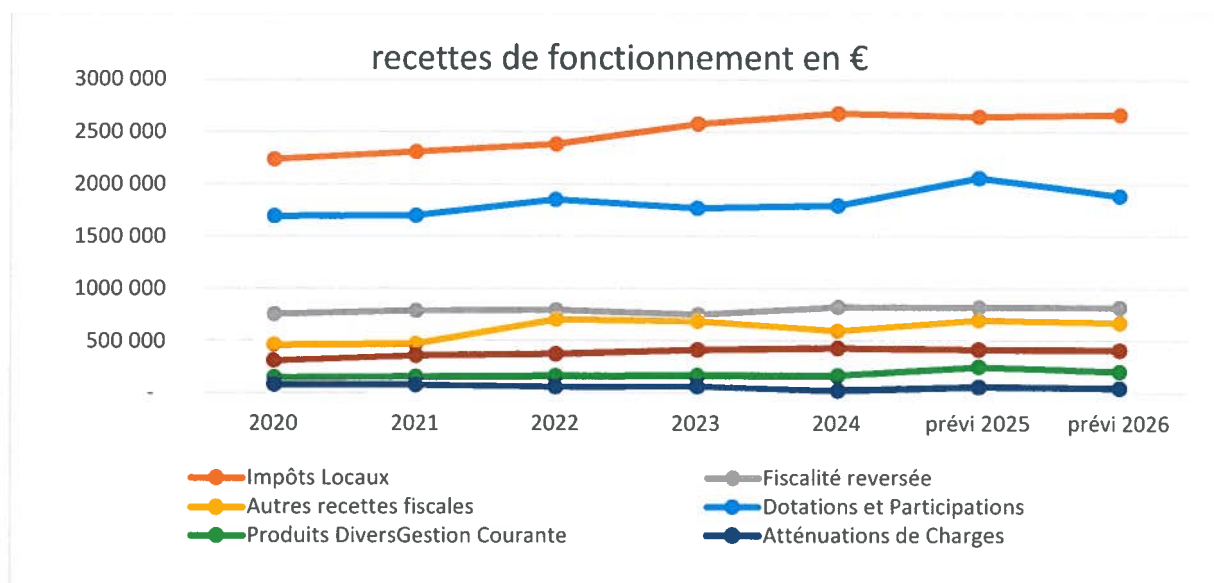
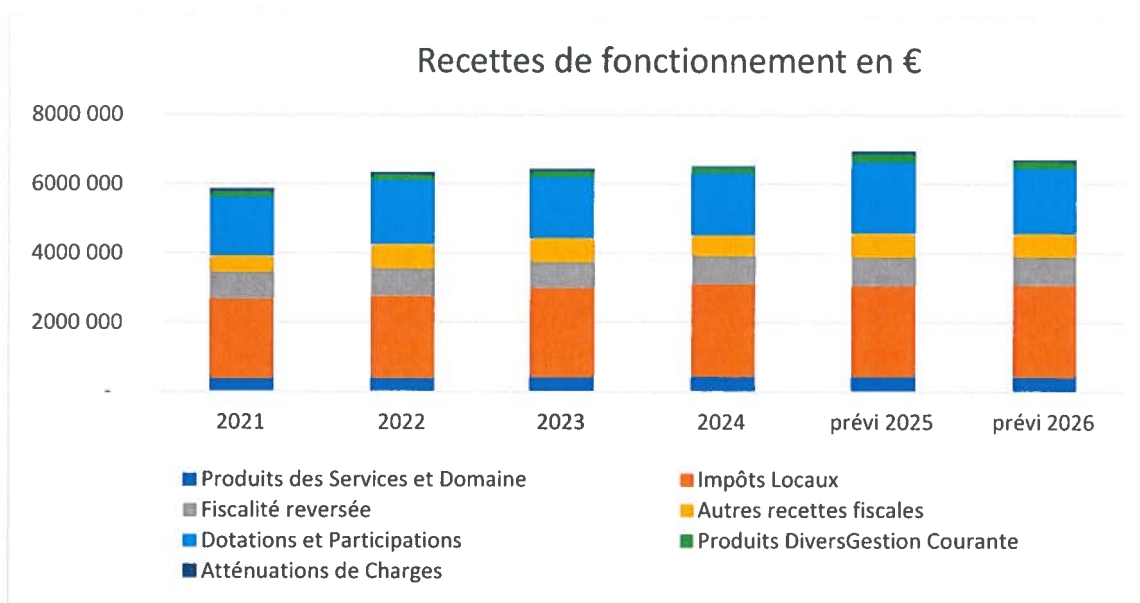
Le gouvernement, fin 2024, a mis fin au transfert obligatoire de cette compétence qui devait avoir lieu au plus tard en 2026.

Toutefois, la CCLG a décidé de finaliser l'étude qui était déjà en cours pour organiser le transfert, afin de pouvoir trancher sur l'intérêt d'un transfert de cette compétence.

Le bureau d'études rentra ses conclusions en 2026, à partir desquelles des propositions seront faites.

LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

en €	2021	2022	2023	2024	prévi 2025	prévi 2026
Produits des Services et Domaine	357 234	373 389	412 052	428 393	414 675	408 000
Impôts Locaux	2 307 475	2 380 956	2 574 474	2 676 321	2 646 146	2 665 000
Fiscalité reversée	785 219	791 493	750 751	822 607	818 975	817 678
Autres recettes fiscales	470 450	705 516	689 500	595 233	696 992	673 000
Dotations et Participations	1 697 924	1 850 796	1 770 371	1 795 271	2 058 267	1 885 000
Produits DiversGestion Courante	156 019	162 959	168 256	168 507	250 096	205 000
Atténuations de Charges	79 167	60 493	62 255	24 150	57 986	45 000
TOTAL	5 853 488	6 325 602	6 427 659	6 510 482	6 943 137	6 698 678



Sur 2021-2025, les recettes de fonctionnement ont **augmenté d'environ 4.6 %**, avec une augmentation sensible en 2025 : + 6.6%, due à une nette progression de la DGF et au maintien des produits du Casino et des Droits de mutation.

Ces recettes restent rigides car en très grande partie dues aux dotations de l'Etat et aux péréquations verticales et horizontales.

Elles devraient s'établir à 6 943 000 € en 2025.

Une diminution est anticipée pour 2026 (-3%), compte tenu des éléments ci-dessous.

- **Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par les recettes fiscales** (4 162 000 € prévus en 2025), à hauteur de 60% en moyenne.

Les recettes fiscales sont composées **des impôts locaux pour 65% environ**. Leur progression sur la période est due au coefficient de revalorisation des bases, les taux n'ayant pas été augmentés, conformément à la politique générale choisie par la commune. Elles devraient atteindre 2 646 000 € en 2025.

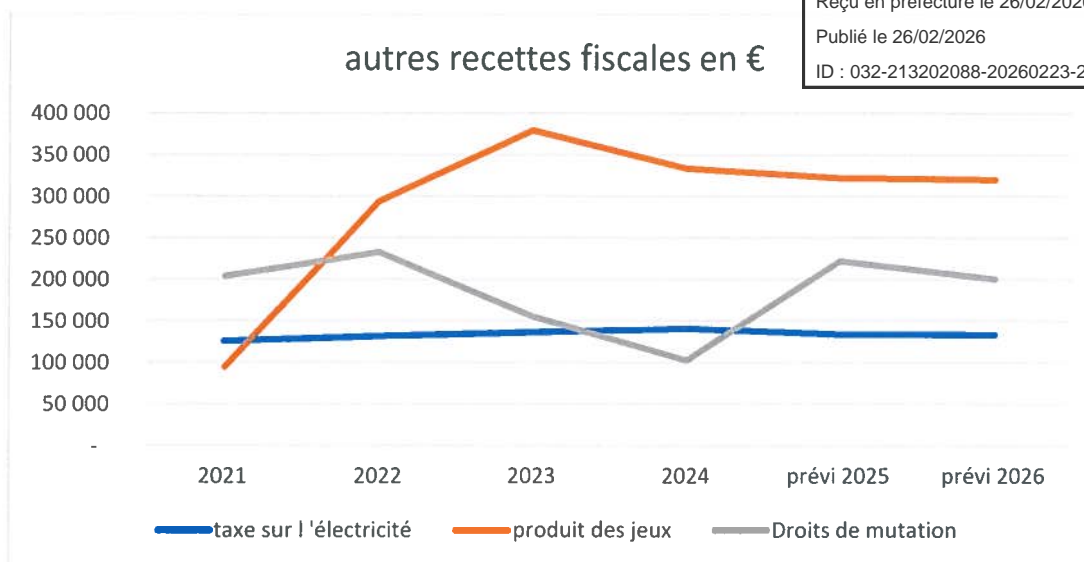
Pour 2026, il ne sera pas proposé d'augmentation de taux, mais le coefficient de revalorisation des bases (indice des prix à la consommation harmonisée -IPCH-) s'élèvera à 0.8%.

Le produit de **la fiscalité reversée** reste relativement stable et devrait s'élever à 818.000 € en 2025. Il s'agit principalement des dotations intercommunales et de péréquation (communauté de communes, FNGIR, FICP...).

Elles devraient s'établir au même niveau en 2026.

Les autres recettes fiscales restent très liées à la conjoncture. Si la taxe sur l'électricité reste stable, le produit des droits de mutation, après avoir connu une forte chute conjoncturelle, est reparti à la hausse en 2025, pour retrouver son niveau début de période. De même, les recettes liées au Casino, après une chute significative, sont à nouveau orientées à la hausse.

Une estimation prudentielle (-3%) a été faite pour 2026.



- **Les dotations et participations constituent le deuxième poste de recettes de fonctionnement** (2 058 000 € prévus en 2025), et en représentent un peu moins de 30%.

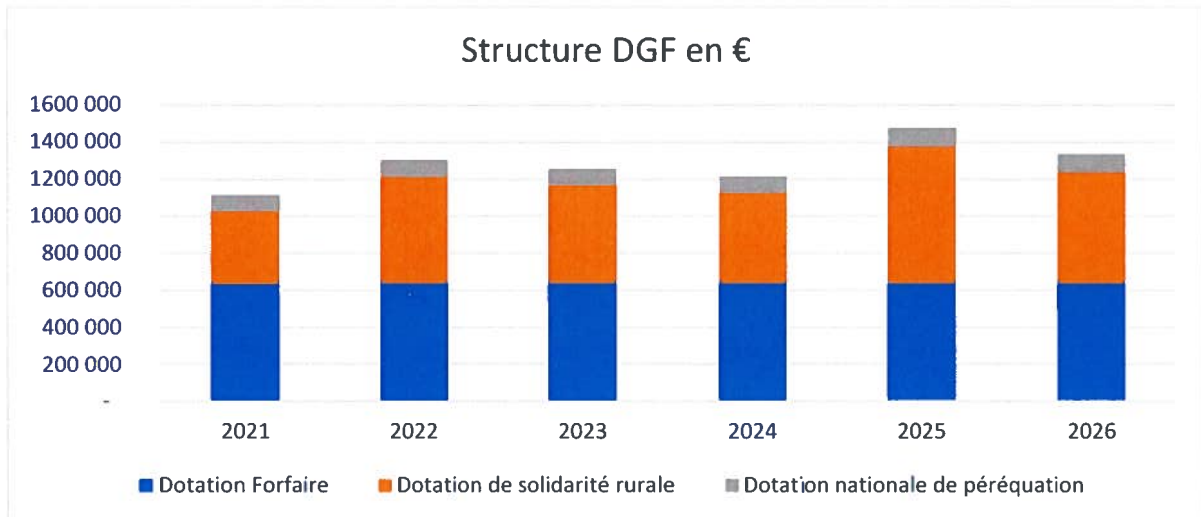
Ce poste est constitué majoritairement des diverses composantes de la DGF. Il constitue une ressource relativement stable sur la période. Toutefois, après avoir bénéficié d'un supplément de dotation « cible », la commune a été exclue de ce dispositif depuis 2023, mais a bénéficié d'un fonds d'atterrissage en 2024.

En 2025, la commune a bénéficié d'un retour de la dotation « cible » et de l'augmentation significative au niveau national des autres enveloppes. Sur lesquelles émerge la commune.

Pour 2026, l'enveloppe globale DGF au niveau national devrait rester stable. Une estimation prudentielle a été retenue pour la commune, avec une baisse de 10%, afin d'anticiper une recomposition potentiellement défavorable des enveloppes nationales, et d'une éventuelle nouvelle sortie du dispositif « cible ».

Il convient également de rappeler que les lois de finances pour 2021 et 2022 ont modifié le calcul des indicateurs financiers (prise en compte des conséquences des réformes fiscales - suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réduction des bases des locaux industriels et de nouvelles). Ce nouveau calcul n'intervient depuis 2023 que de façon progressive, via la création de fractions de correction., avec prise en compte intégrale du nouveau mode de calcul en 2028.

EVOLUTION DGF			
2024			
DOT FORFAITAIRE	636 553	634 454	-0.33%
DSR DOT BgCentre	372 066	400 124	7.54%
DSR DOT Perequation	117 087	140 308	19.83%
DSR DOT cible	-	200 401	
DSN	88 753	100 995	13.79%
	1 214 459	1 476 282	21.56%



Sont également comptabilisés dans cette rubrique le fonds départemental de taxe professionnelle pour 42 814 € en 2025, en constante régression, les compensations d'exonérations fiscales pour 173 000 € en 2025, ainsi que les participations de divers organismes comme la CAF, 207 000 € en 2025 et diverses autres dotations (titres sécurisés ...).

Les prévisions 2026 sont conformes aux réalisations 2025.

- **Le produit des services et du domaine et divers produits de gestion courante représentent environ 10 % des recettes de fonctionnement (664 000 € prévus en 2025)**

Il est constitué principalement de recettes liées aux locations (gendarmerie, village de Brocs ...) qui restent stables, ainsi que celles liées aux services (cantine, centre de loisirs -ALAE , ALSH..-, occupation du domaine public...).

Ce poste progresse peu, mais de façon régulière. Souligner que les tarifs sont restés maîtrisés dans tous ces domaines.

Pour 2025, souligner les titres relatifs aux indemnités de retard appliquées à l'entreprise Vertsun/Kourbe pour la couverture des tennis (34 000 €).

Ces pénalités seront appliquées en 2026 jusqu'à réception du chantier.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

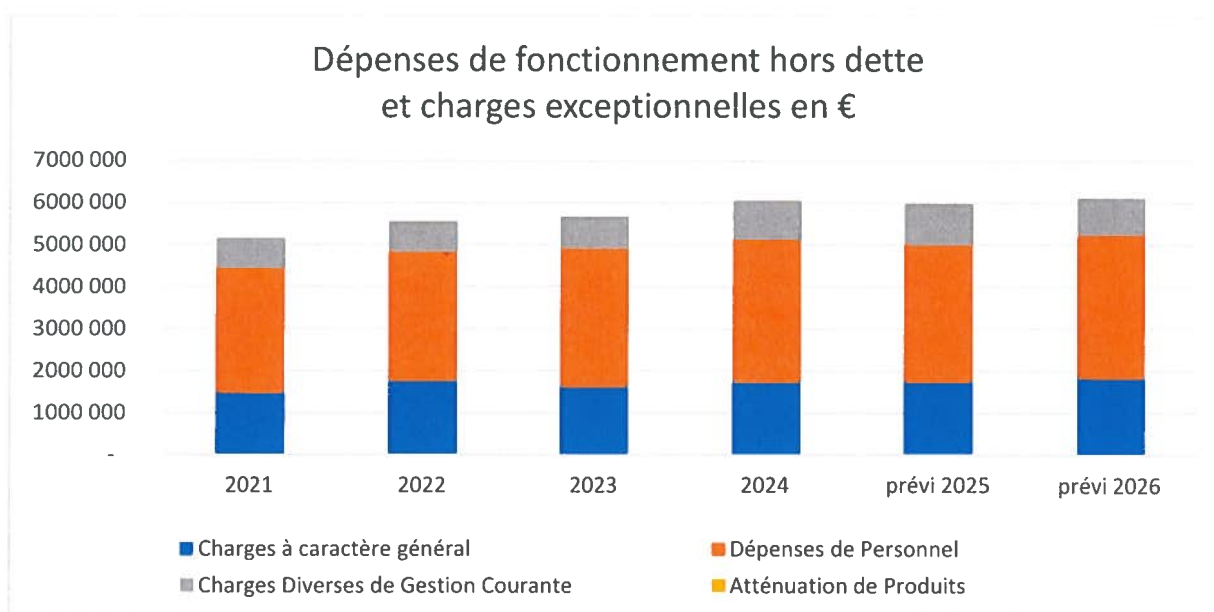
Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 032-213202088-20260223-2026FEV23_054-DE



en €	2021	2022	2023	2024	prévi 2025	prévi 2026
Charges à caractère général	1 456 918	1 736 761	1 603 954	1 715 017	1 714 812	1 810 682
Dépenses de Personnel	2 977 143	3 091 994	3 302 571	3 408 194	3 277 967	3 418 000
Charges Diverses de Gestion Courar	712 481	711 376	754 835	912 670	962 197	878 957
Atténuation de Produits	10 537	3 952	18 975	30 616	17 796	20 000
TOTAL	5 157 079	5 544 083	5 680 335	6 066 497	5 972 772	6 127 639



Sur cette période, les dépenses de fonctionnement ont progressé en moyenne d'un peu moins de 4 %, avec une régression de 1.5 % en 2025.

Ces variations sont en grande partie une origine externe, à savoir l'envolée du prix de matières premières et de l'inflation, hausse limitée grâce à une bonne maîtrise des principaux postes de dépenses (énergie, personnel). Les fluctuations sont également liées :

- aux dépenses de fournitures pour les travaux en régie. Depuis 2024, une partie est inscrite directement en section d'investissement.
- Aux dépenses de réfection de voirie confiée au SIVOM. Ces dépenses devraient pouvoir être inscrites en section d'investissement à compter de 2026.

Les dépenses de fonctionnement hors dette exceptionnelles devraient s'établir à 5 972 000 € en 2026.

Pour 2026 une augmentation globale de 2.5 % est projetée.

- Les dépenses de fonctionnement hors dette et charges exceptionnelles sont principalement constituées par les charges à caractère général (1 715 000 € en 2025), à hauteur d'un peu moins de 30%.

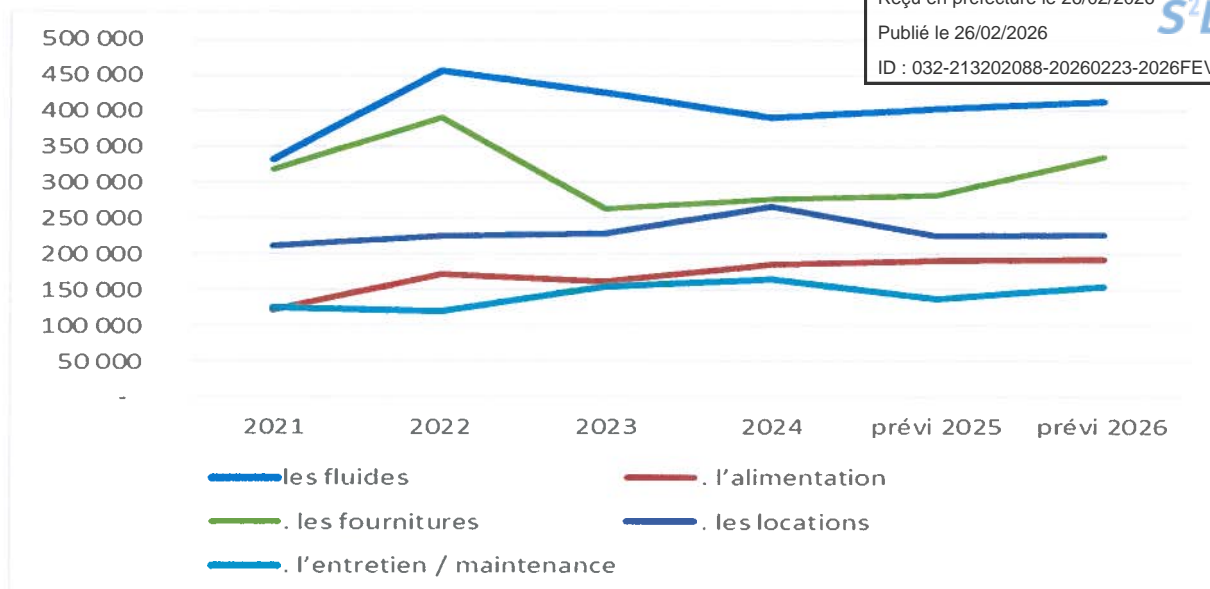
Elles ont progressé entre 2021 et 2025 de 4,4 % par an environ et se sont stabilisées entre 2024 et 2025.

Pour 2026, l'estimation s'élève à 1 810 000 € soit près de +5.5 %, afin d'anticiper une éventuelle hausse des matières et d'autre part, de provisionner en fonctionnement une enveloppe suffisante de fournitures pour travaux en régie.

La projection prend en compte une stabilité des politiques communales (soutien aux associations, animations culturelles, animations de la ville, opération « été jeunes » etc..)

Parmi ces charges à caractère général, souligner l'importance

- Des fluides dont la variation est liée d'une part à la consommation, que nous avons vue très à la baisse dans le chapitre précédent, mais aussi au prix, qui a connu une envolée sur les exercices précédents. Souligner le litige en cours avec Valvital sur la reprise des coûts liés au fonctionnement du pompage de l'eau thermale, le montant est inscrit en provisions sur cette prospective.
- Des fournitures, dont l'orientation à la baisse s'explique pour l'inscription directe en investissement de certains matériaux pour les travaux en régie lorsque cela est possible
- Des locations, dont gendarmerie pour 180 000€,
- De l'alimentation dont la progression suit le nombre de repas et la variation des prix
- De l'entretien/maintenance dont l'augmentation dont le montant fluctue en particulier en fonction des opérations d'entretien envisagées



Les achats de fournitures et matériaux

Estimés à **897 000 €** en 2025, ils sont en légère hausse par rapport à 2024, avec une hausse modérée des factures d'électricité et surtout des charges liées à la réparation de matériels très vieillissants.

Pour 2026, ils sont estimés à la hausse pour prendre en compte en particulier l'achat de fournitures pour la régie qui ne pourront pas être inscrites en investissement

Les services extérieurs

Estimés à **541 000 €** en 2025, ils sont en légère diminution par rapport à 2024, compte tenu de ré-imputations sur d'autres articles. Il s'agit principalement du crédit-bail de la gendarmerie, des travaux d'entretien réalisés par entreprise, des assurances ...

Ils sont prévus en légère hausse en 2026 afin de tenir compte d'une provision pour entretien de bâtiments.

Les autres services

Ce poste, comprenant principalement les frais postaux, téléphoniques, transports, communication, manifestations, sont prévus de façon stable sur 2025 et 2026, autour de **250 000 €**.

➤ **Les charges de personnel (3 278 000 € en 2025)**
56 % des dépenses à caractère général

Elles ont progressé entre 2021 et 2025 de 2.5 % par an environ. L'année 2025 a été marquée par une diminution de plus de 3.5%, compte tenu des postes non pourvus sur cet exercice et des départs non remplacés.

Toutefois, au cours de la période, il convient de souligner :

- les revalorisations du point d'indice décidées par le Gouvernement, les salaires de la fonction publique ayant été gelés de nombreuses années,
- les dispositions prises par notre assemblée en complément, à savoir :
 - . À partir de 2023 : anticipation de la participation à la complémentaire Santé (10 €/ mois de 2023 à 2025 et 17 €/ mois en 2026, alors que l'obligation n'est que de 15 € au 01/01/2026).
 - . À partir d'octobre 2023 : Attribution du régime indemnitaire aux contractuels à durée déterminée (IFSE et CIA) ayant une ancienneté de 3 mois au sein de la commune.
 - . Versement sur 2023 d'une prime maintien du pouvoir d'achat instituée par l'Etat dont la possibilité d'application était laissée au choix des collectivités
- De l'évolution des carrières (grades, échelons..)

En 2025, conformément aux dispositions prévues dans la mise en œuvre du RIFSEP, l'IFSE des agents a été revalorisée, de 5%. Par ailleurs la commune a également délibéré en 2025 pour le maintien de cette IFSE en cas de maladie, selon les dispositions légales.

Pour 2026, il a été considéré les évolutions prévisionnelles

- Du SMIC +1.18%
- Des cotisations CNRACL +3%
- Du taux IRCANTEC + 0.07%
- Du taux Assurance vieillesse : +0.09%
- Du taux Accidents du travail : - 0.2%

Le poste est évalué à 3 418 000 € en 2026.

A noter également à partir de 2023 la mise en place du Compte Epargne Temps avec la possibilité d'épargner jusqu'à 7 jours, qui n'a pas d'incidence financière sur les exercices considérés, mais aussi, dans un souci d'améliorer la qualité de vie au travail (QVT), l'instauration en 2024 d'une réglementation pour le Télétravail et l'ouverture d'une expérimentation de la semaine à 4 jours sur cet exercice, sachant que ces dispositifs ne seront mis en œuvre que dans la mesure où ils ne remettent pas en cause la qualité du service public, qui reste une priorité.

Les lignes directrices de gestion ont été discutées avec le CST (comité social territorial) et approuvées. Le bilan de la fonction RH est retracé dans le RSU (rapport social unique), approuvé également en CST. Les éléments de synthèse du RSU sont présentés sous format graphique :

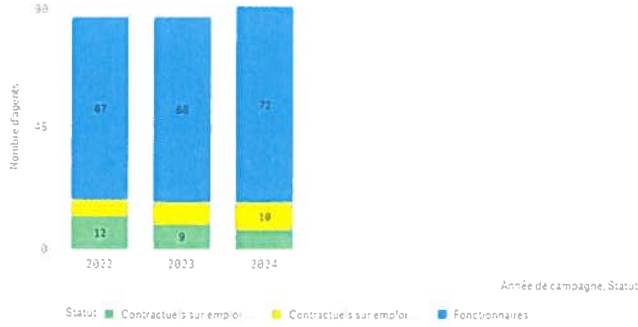
• Effectif :

Effectifs

Evolution du nb d'agents selon le statut

Statut	2022	2023	2024
Contractuels sur emploi non permanent	12	9	7
Contractuels sur emploi permanent	6	8	18
Fonctionnaires	67	68	71

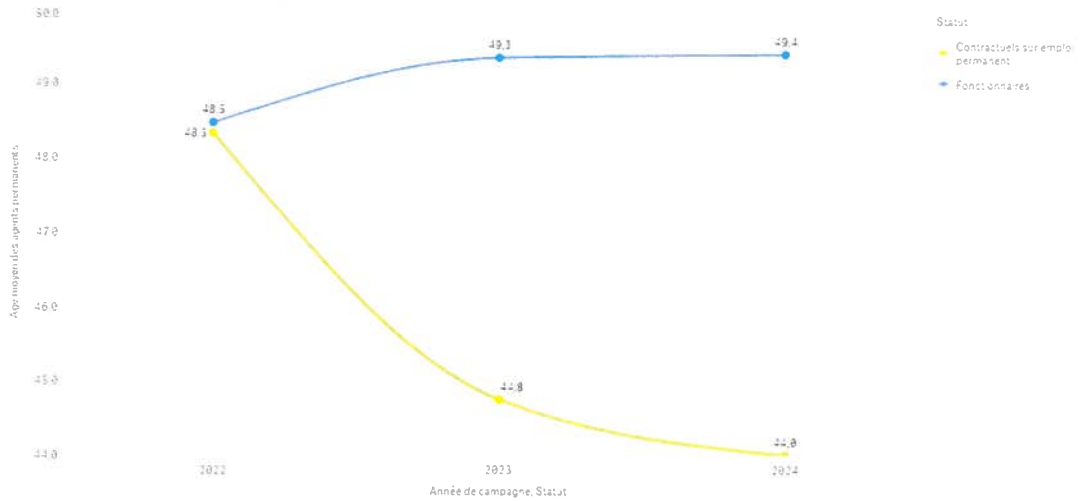
Evolution du nb d'agents selon le statut



• Pyramide des âges :

Âge des agents

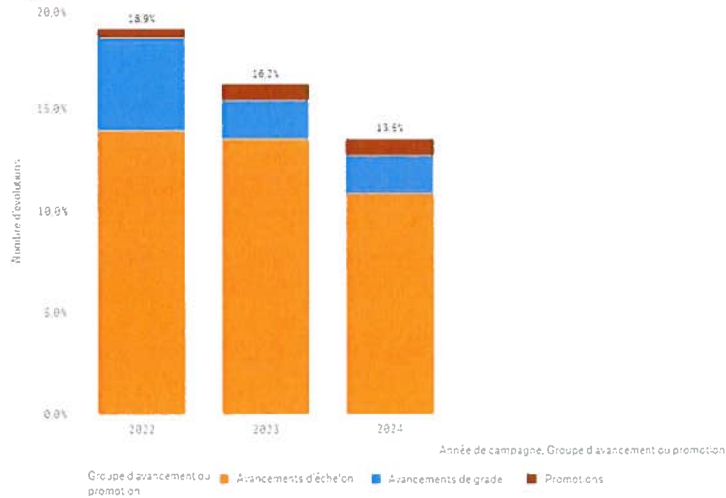
Evolution de l'âge moyen des agents permanents



• Carrières :

Evolution professionnelle

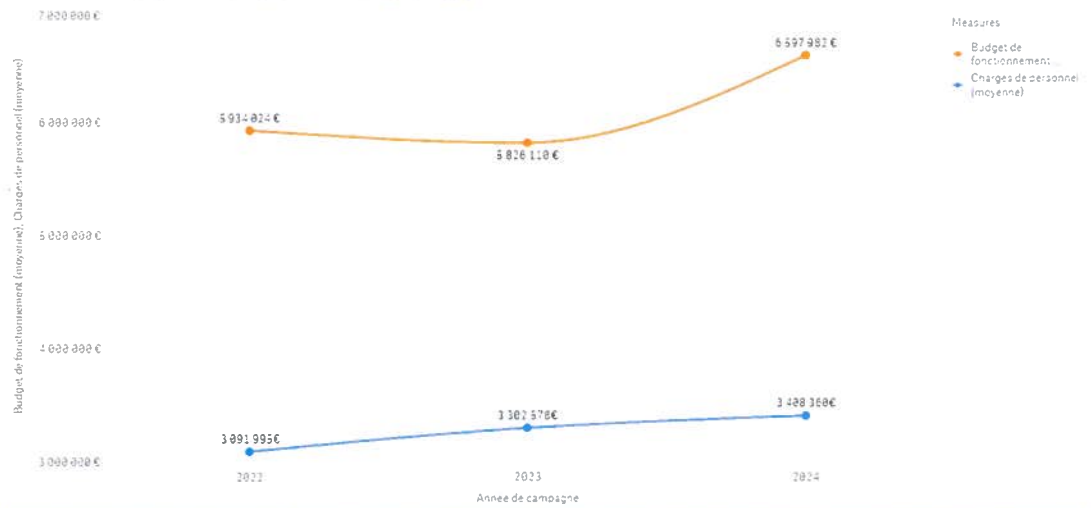
Evolution de la part des agents ayant eu un avancement ou une promotion



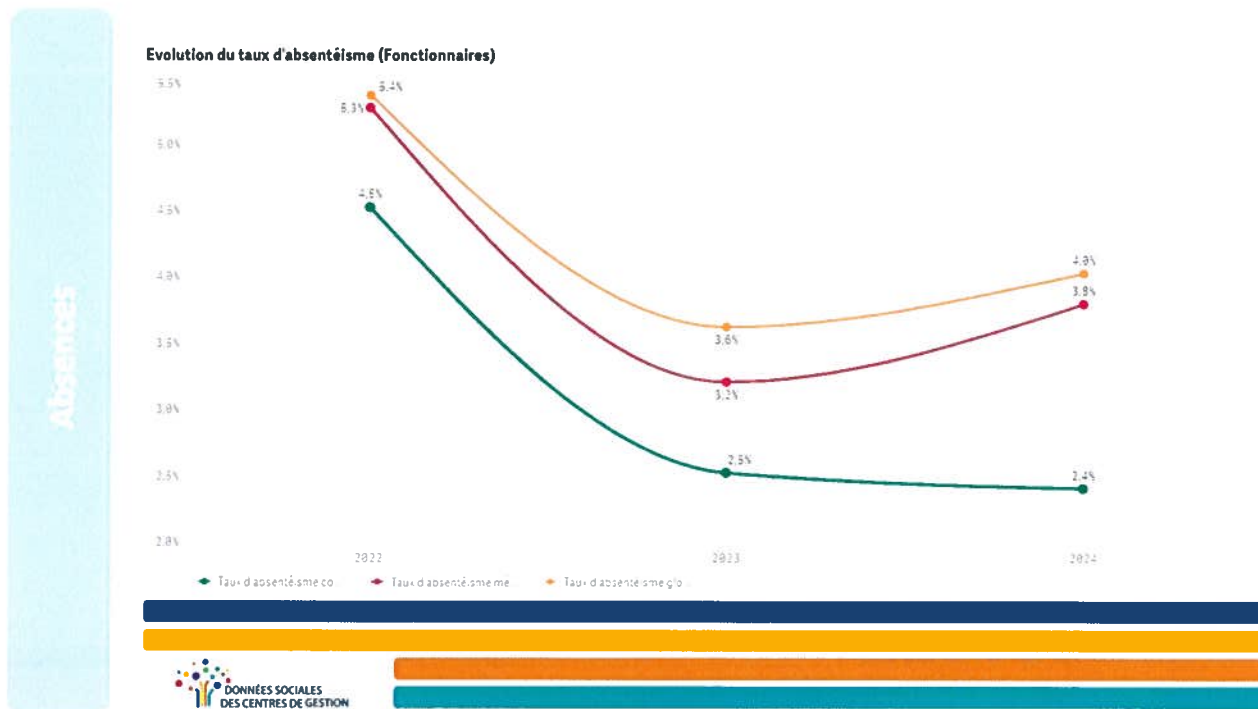
• Budget :

Budget et rémunérations

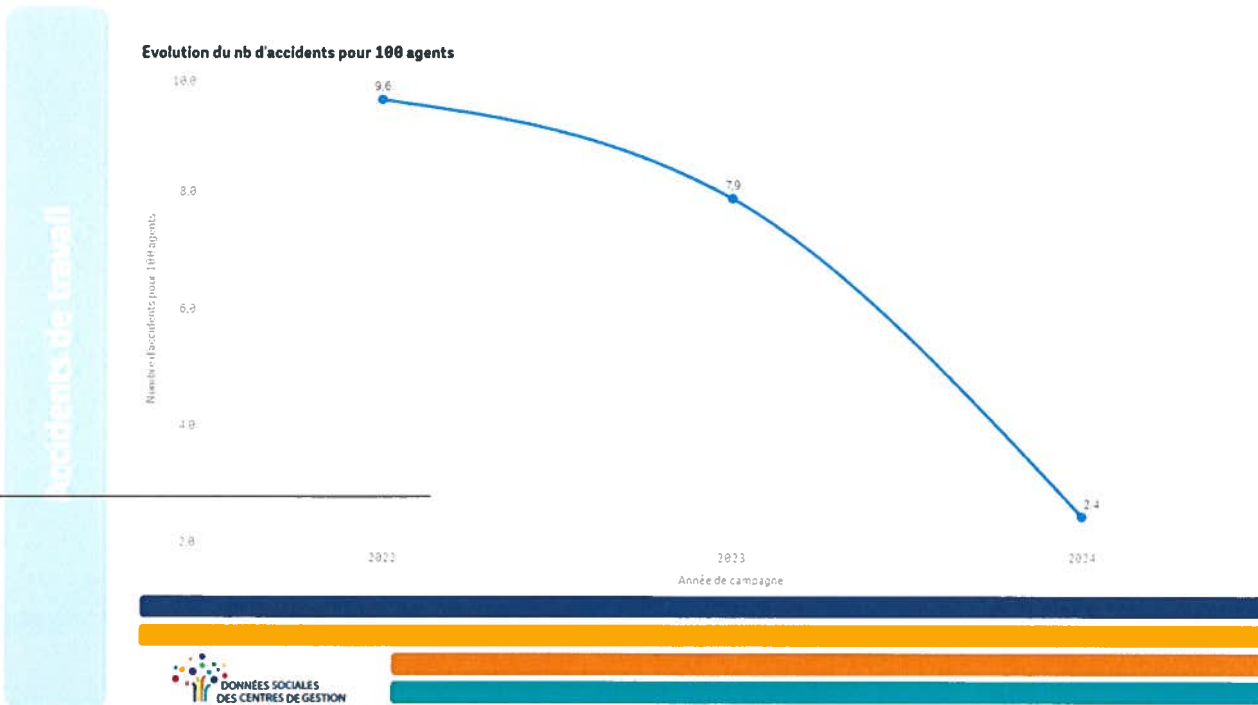
Evolution du budget de fonctionnement et des charges de personnel



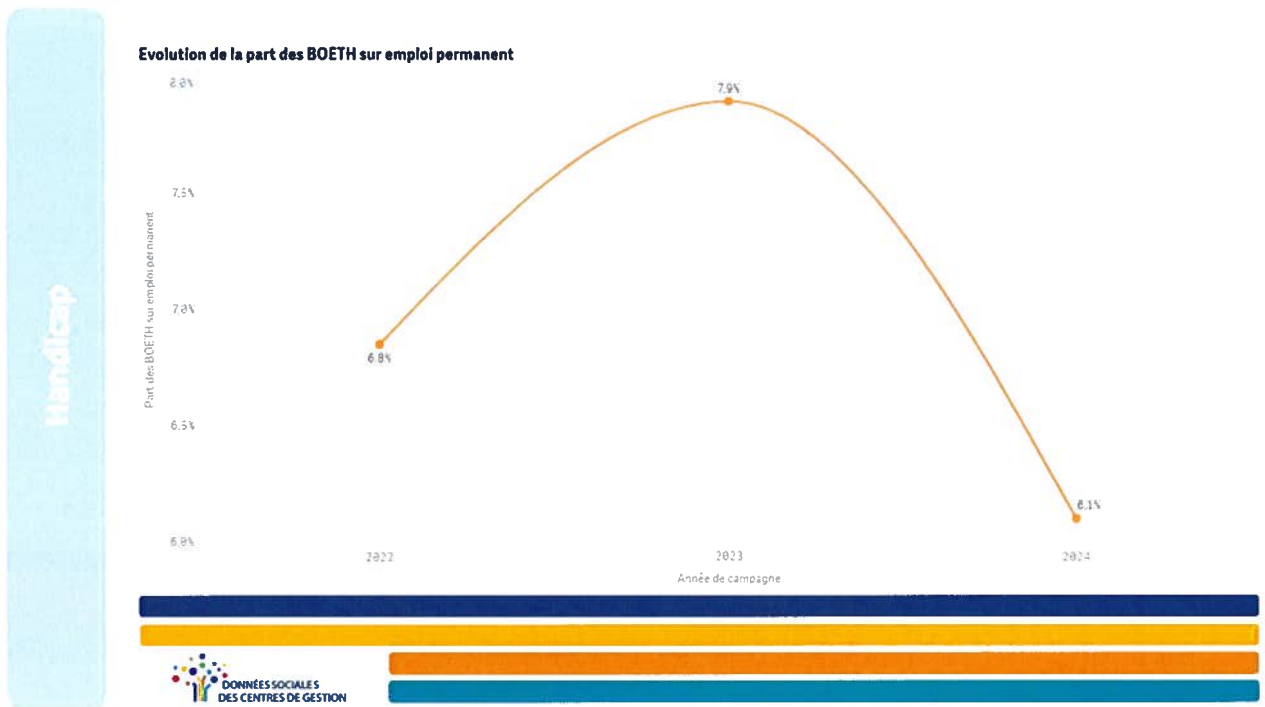
- Absentéisme :



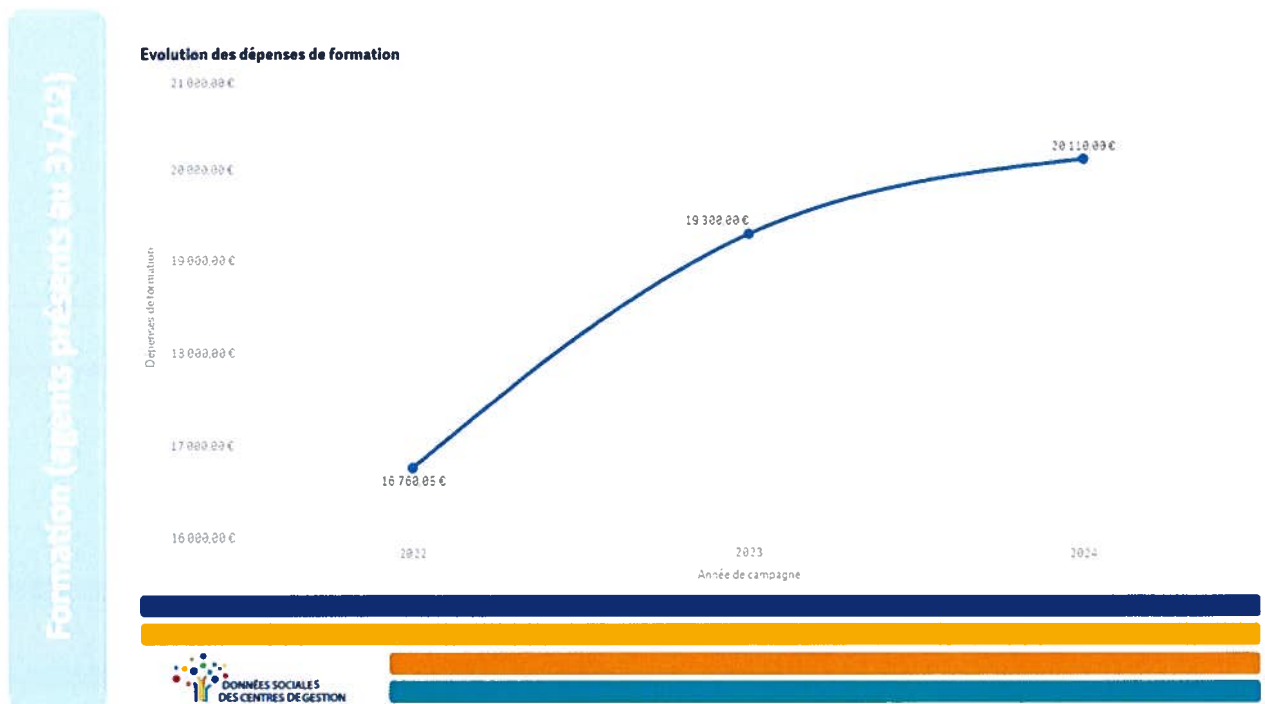
- Accidents du Travail :



- Handicap :



- Formation :



- Les charges de gestion courante (962 000 € environ 15% des dépenses de fonctionnement

Outre les charges relatives aux indemnités des élus (91 700 € en 2025), qui ne progressent que mécaniquement, sont mandatées sur cet agrégat diverses participations :

- la contribution au Service d'Incendie et de Secours, qui progresse régulièrement, (+8% en 2023, +5,8% en 2024, + 2.9 % en 2025), pour atteindre 147 757 € en 2025, et 151 951 € en 2026, montant d'ores et déjà notifié
- la participation au CCAS, qui comprend la participation au coût du portage des repas ainsi que le reversement des subventions pour France Services, 70 000€ sont projetés pour 2026, somme identique à 2025.
- les contributions aux écoles privées (OGE) qui évoluent en fonction du nombre d'élèves, pour 70 000€ pour 2025., et une prévision similaire en 2026
- la participation au SIVOM pour les réparations réalisées par ce syndicat sur les voies mises à disposition est en constante augmentation (de 70 000 € en début de période, il passe à 87 700 € pour 2025, une augmentation est également prévue pour 2026), la participation au Sidel, et celle au syndicat des 3 vallées pour la fourrière animale
- Les subventions aux associations, qui s'élèvent annuellement autour de 200 000€

Ce poste de dépenses fluctue également en fonction des travaux de voirie réalisés pour notre compte par le SIVOM. Pour 2026, il n'est pas prévu de dépenses sur ce poste, les inscriptions pouvant a priori être réalisées désormais en section d'investissement.

Le poste est globalement évalué à 879 000 € en 2026.

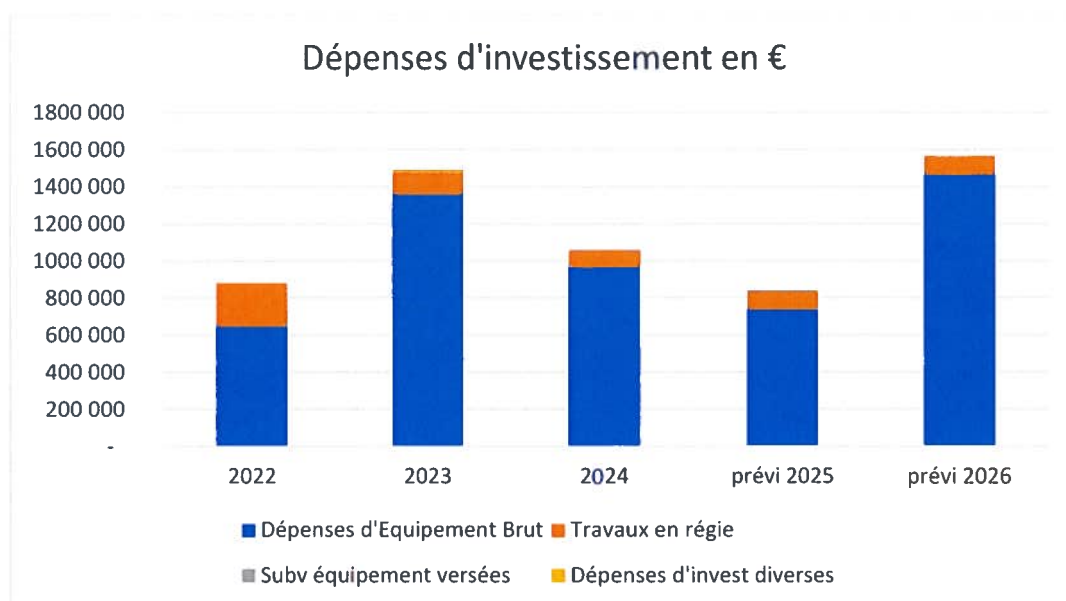
LES INVESTISSEMENTS

Le montant des investissements varie en fonction des réalisations annuelles, et s'élève à 1 000 00€ en moyenne entre 2021 et 2025, et à 840 000 € en 2025.

en €	2021	2022	2023	2024	prévi 2025	prévi 2026
Dépenses d'Équipement Brut	730 761	646 011	1 358 812	964 812	735 576	1 464 000
Travaux en régie	258 783	234 018	116 045	86 122	98 073	100 000
Subv équipement versées	7 570	1 735	3 900	6 677	6 500	
Dépenses d'invest diverses			13 607			
TOTAL	997 114	881 764	1 492 364	1 057 611	840 149	1 564 000

A noter que certaines dépenses pour les travaux en régie apparaissent dans la section de fonctionnement mais sont réintégrés dans l'analyse de l'investissement.

Elles fluctuent d'une année sur l'autre en fonction du cycle d'avancement des opérations (phase « études », qui n'impacte que peu le budget et phase « réalisation » concentrant les dépenses).



Ces dépenses ont permis en 2022 d'une part de renouveler du matériel technique, et d'autre part de réaliser divers chantiers de voirie, d'enrochement des berges, ou la cantine, et de démarrer les chantiers des vestiaires du foot et de l'aménagement du Jardin du Hountaner dans le cadre du programme Art et Environnement.

En 2023, un montant de 1 358 812 € a été mandaté pour, en sus de diverses acquisitions de matériel, en particulier pour la cantine et services techniques, dont le remplacement de plusieurs pompes défectueuses ainsi qu'une pompe en sécurité pour les thermes :

- acquérir du foncier, en particulier l'achat d'un terrain route du Lac pour 1.077 €

- réaliser l'étude préalable de faisabilité en vue de la piscine pour 27 800€,
- réaliser les études préalables à l'aménagement hydraulique du bassin Foissin pour 14 592 € ,
- solder les opérations du Cinéma et de la Cantine pour près de 42 000€,
- réaliser l'opération de réhabilitation des vestiaires du foot pour 395 955€ et celle du rempart du Carmel pour 326 604 € ,
- acheter les matériaux pour réaliser les travaux en régie dont, en 2024, la réhabilitation du centre de loisirs, pour 140 000 € ,
- réaliser le programme de voirie par entreprise (rue Ydron en particulier) pour 153 328 € ,
- changer nos armoires de commandes pour rendre possible techniquement l'extinction de l'éclairage public pour 29 242 €

Les travaux en régie ont permis principalement de réaliser en 2023 :

- L'aménagement des jardins du Hountaner
- L'élargissement de la voie romaine
- La peinture des vestiaires du foot
- Les bancs publics installés devant la cathédrale
- La création de vestiaires et sanitaires aux serres municipales

En 2024, les investissements se sont portés, en sus de l'achat de divers matériels pour les services techniques et la cantine en particulier pour près de 70 000€, sur

- Le chantier du jardin du hountaner pour près de 350 000€
- La réalisation de l'aire de jeux et du City stade pour près de 160 000€
- L'achat de la future Maison des Aînés (133 000€)
- La rénovation des moquettes et sièges au Cinéma (30 000€)
- Les travaux de la salle omnisport (50 000€)
- Les travaux sur les baies de la cathédrale (19 000€)
- Le solde des vestiaires du foot (16 000€)
- Divers travaux sur les bâtiments (sécurisation, plancher de danse, chauffages ...)

Les travaux en régie ont permis principalement de réaliser en 2024 :

- La pose de caniveaux rue Campardiné
- Le changement de marches d'escalier au Belvédère
- D'aménagements à la croix rouge (City Stade, espaces verts)
- L'élargissement de la voie romaine
- La rénovation énergétique du centre de loisirs
- Divers travaux dans les cimetières, à la salle omnisports, à Bladé, à la salle de danse

En 2025 , les travaux ont consisté principalement

- 275 000 € pour la rénovation des remparts de la Tour du Bourreau
- 78 000 € pour achat de matériels pour divers chantiers et travaux en régie (illuminations de Noel, bâche incendie à

la zone de Naudet, changement de pompes et de chauffages, matériel électrique mis à jour (Bastion...) aménagement du cimetière Saint Gervais (cavernes ..), sonorisation de la salle de la comédie, chauffage des serres , moquette escalier Mairie...)

- 72 000 € pour l'aménagement du bassin versant Foissin
- 41 550 € pour les travaux urgents sur la route d'une chapelle de la cathédrale
- 40 000 € d'achat de divers matériels pour le fonctionnement des services et réparations (ordinateurs, écoles, police municipale, outillage etc..)
- 31 000 € pour l'achat de panneaux (adressage..)
- 27 700 € pour consolider le plafond de la cantine
- 27 900 € pour la sécurisation de la Baie 15 de la cathédrale
- 13 000 € pour l'aménagement du City stade
- 13 000 € pour le lancement des travaux sur la Maison des aînés (maîtrise d'œuvre)
- 11 800 € pour la sécurisation des bâtiments publics
- 6 200 € pour des travaux au cinéma, dont la climatisation

Les subventions d'équipement versées correspondent aux aides complémentaires dans le cadre de la nouvelle OPAH (3 900 € en 2023, 6 677 € en 2024, 6 500 € en 2025).

LES INVESTISSEMENTS PROJETS POUR 2026 :

➤ Les RAR

Les dépenses engagées sur 2025 et non réglées sont principalement constituées par

- Les études de diagnostics de la cathédrale et de la faisabilité de la piscine pour respectivement 35 000 et 30 700 €
- Le solde des travaux de Foissin pour 15 500 €
- Le solde des travaux sur les remparts de la Tour du Bourreau pour 30 700 €
- Le solde des matériels pour travaux en régie pour 16 000 €
- Les crédits pour l'achat de terrains pour 19 500€, dont Foissin
- Les crédits relatifs à l'achat du véhicule électrique livré début 2026 pour 29 700 €
- Les crédits engagés pour le démarrage de la Maison des aînés (20 800 €), les toilettes publiques place Descamps (2 400 €), la réparation de la Baie 15 (98 600 €) et de la Vidéo Protection (85 000€)

➤ Les engagements pluri annuels AP CP et RAR

Pour 2026 il sera inscrit le solde des autorisations de programmes votées

Etat des AP/CP – autorisations de programme / crédits de paiement fin 2025

	Montant voté	CFU 24	CFU 25	BP 2026
Tour du Bourreau	311 180 €	108 €	274 776 €	36 296 €
Maison des Aines	340 000 €	- €	13 642 €	326 358 €
Vidéo Protection	150 000 €	- €	- €	150 000 €
Total	801 180 €	108 €	288 418 €	512 654 €

➤ Les réalisations 2026

Il s'agira donc, en priorité, pour 2026, de terminer les opérations engagées sur 2025, et d'inscrire le solde des crédits nécessaires correspondants :

- Les études de diagnostics de la cathédrale et de la faisabilité de la piscine seront terminées fin du premier trimestre, et permettront d'envisager une structuration des travaux à venir, dont la réparation de la voute de la chapelle actuellement mise en sécurité
- Les plantations autour du bras de décharge de Foissin seront finalisées
- Les appels d'offres pour les travaux sur la Maison des aînés seront lancés au premier trimestre pour une réalisation en suivant
- les toilettes publiques place Descamps seront réalisées dans l'exercice
- la notification des marchés pour la réparation de la Baie 15 a été faite début Février et les travaux suivront
- la notification du marché pour la mise en œuvre de la Vidéo Protection a été notifié début février; suivront les demandes d'autorisation et la pose des caméras

Par ailleurs, seront envisagés en 2026

- la réhabilitation d'objets de la cathédrale (retable, autel)
- la réfection des courts de tennis
- des études pour la climatisation et l'agrandissement de la salle omnisports
- un programme de voirie
- divers travaux en régie

L'ensemble de ces opérations est estimé à 1 000 000 €.

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Les ressources propres sont constituées par :

- **le FCTVA** , dont le taux a été abaissé à 14.85%, qui fluctue en fonction des investissements réalisés. Il s'élève à 136 500 € en 2025.

Il est estimé autour de 109 000 € en 2026.

- **la taxe d'aménagement**, d'un montant inférieur à 50 000 € en début de période, varie en fonction du contexte, et les recettes liées à cette taxe sont orientées à la baisse depuis 2022 (11 000 € en 2024 et 2025).
- **les subventions d'investissement** : elles sont perçues en fonction de l'avancement des travaux auxquels elles sont liées.

Pour 2025 elles ont atteint 250 000 € principalement au titre des travaux du jardin du Hountaner (129 000 €), de l'achat de la Maison des Aînés (CCLG 65 000 €), de la réhabilitation des remparts de la tour du Bourreau (DETR 22 500 €), de la consolidation de la voute de la Cathédrale (UDAP 17 900€), de la cantine (solde DETR 6 800€), de la mise en sécurité des bâtiments communaux (solde DETR 2 600€ et FIPD 2 700 €). et du City Stade (solde DETR 3600 €),

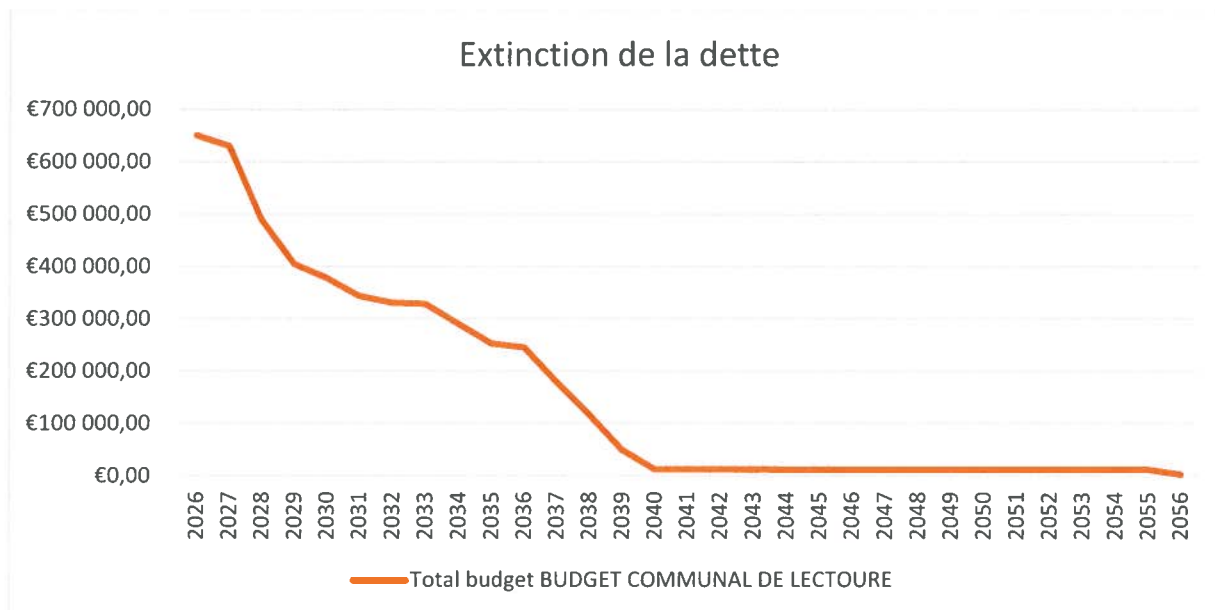
POUR 2026, il conviendra d'inscrire

- **le solde des subventions notifiées, soit pour** la Maison des Aînés (soldes CCLG 52 000 € et DETR 58 000 €), la mise en œuvre de la Video protection (solde DETR 45 000€, FIPD 10 000€), la consolidation de la voute de la Cathédrale (DETR 11 000€), ainsi que des participations de la Fondation du Patrimoine pour environ 30 000 €
- **Ainsi que les RAR** , constitués par des subventions notifiées non perçues, relatives principalement à l'étude sanitaire de la cathédrale (14 800 €), le City Stade (ANS 25 400 €, la Maison des Aînés (DETR 31 000 € et CCLG 26 000 €), la Baie n° 15 (DETR 20 600€ et la Tour du Bourreau (DETR 62 500€ et CCLG 46 500 €.

Les emprunts :

Conformément à nos engagements, on constate que l'encours de dette diminue progressivement chaque année, pour atteindre 4 265 065 fin 2025.

- *Graphe de désendettement – commune*



La dette de la commune est constituée au 31/12/2025 de 18 prêts :

- 7 auprès du Crédits Agricole
- 6 auprès de la SFIL-CAFIL- DEXIA
- 1 auprès de la Caisse des Dépôts
- 1 auprès de la Banque des Territoires - CDC
- 2 auprès de la Caisse d'Epargne
- 1 auprès de la Banque Populaire

Les taux :

La moyenne des taux fixes se situe à 2.48%

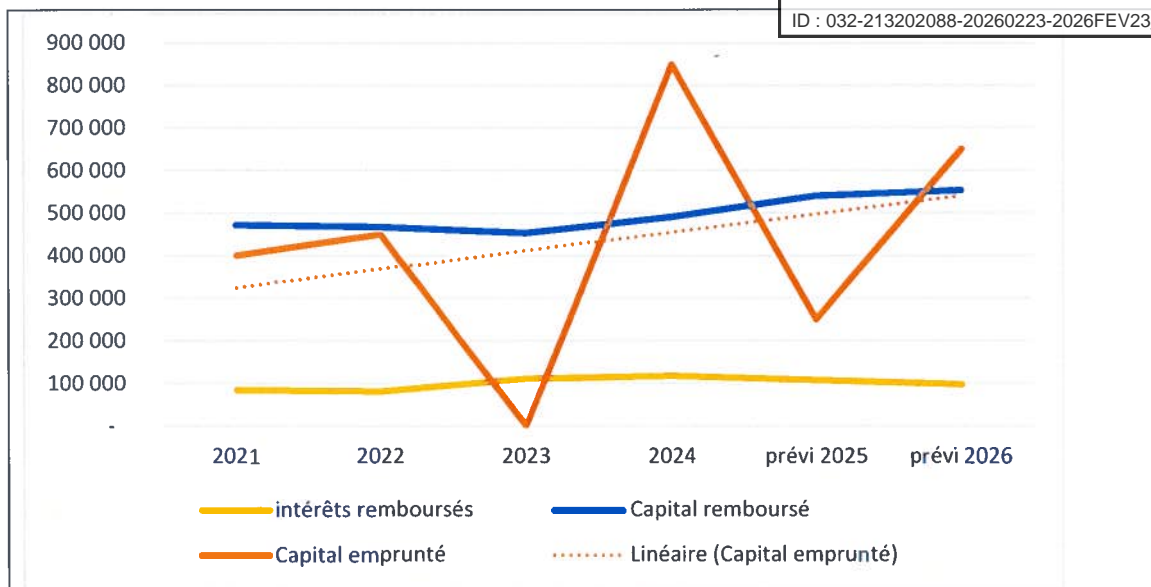
En ce qui concerne les taux variables/révisables (4) : 2 sont adossés sur l'euribor 3 mois, un sur le LEP, un sur le Livret A.

En effet, les 3 emprunts à taux variables arrivant à échéance en 2027 et 2028, l'emprunt 2025 a été conclu à taux du LA + 60pdb.

Tous les emprunts sont catégorisés en "A-1" suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010.

Pour 2026 sera mobilisé le solde de l'emprunt 2025, inscrit en RAR (200 000€) ainsi qu'un emprunt nouveau maximal de 450 000 € afin de contenir le stock de dette.

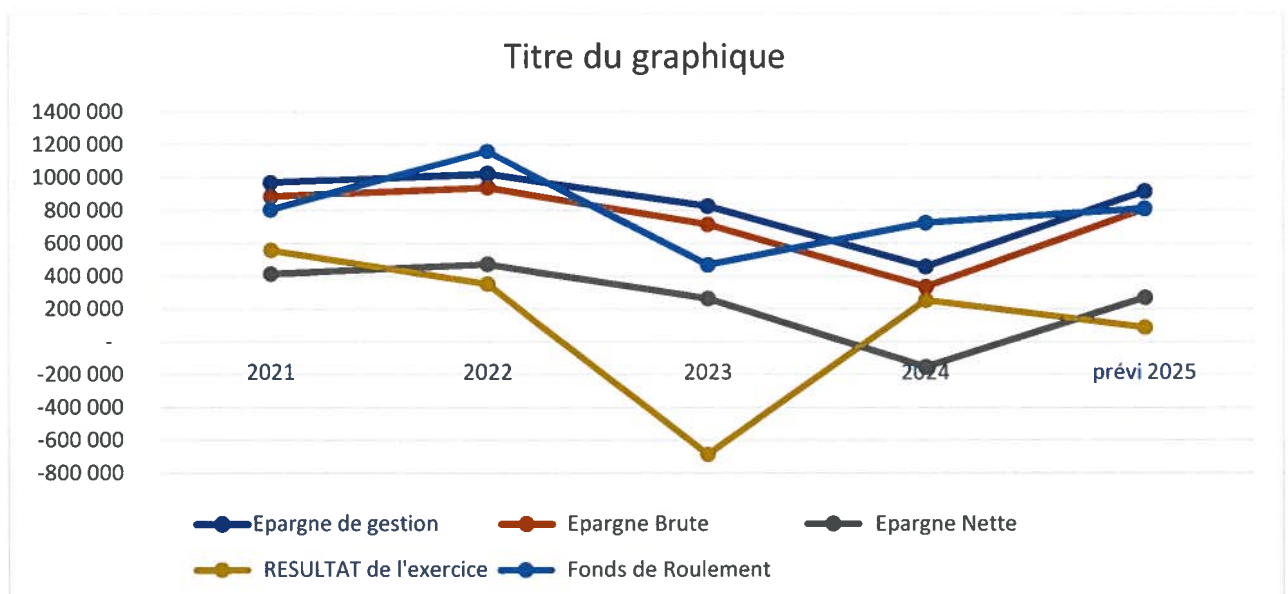
	2021	2022	2023	2024	prévi 2025	prévi 2026
intérêts remboursés	84 314	81 738	110 464	117 453	107 208	97 000
Capital remboursé	472 002	466 800	452 879	490 092	539 901	553 000
Capital emprunté	400 000	450 000	-	850 000	250 000	650 000
Encours de Dette Global au 31/12	4 664 737	4 647 937	4 195 058	4 554 966	4 265 065	4 362 065



Suivant ces hypothèses, le stock aura diminué de 8 % entre 2020 et 2026.

LES RESULTATS

	h	2021	2022	2023	2024	prévi 2025
Epargne de gestion		710 640	785 180	825 612	458 000	915 553
Epargne Brute		626 326	703 442	715 148	335 000	808 345
Epargne Nette		154 324	236 642	262 269	154 000	268 444
RESULTAT de l'exercice		558 881	353 222	686 734	253 000	86 991
Fonds de Roulement		803 835	1 158 246	470 313	723 942	810 933



Les résultats présentés intègrent en investissement mandatés en fonctionnement ainsi que la part person

Les éléments évoqués ci-dessus ont permis à l'épargne de gestion de progresser de façon significative entre 2020 et 2022 (1 021 000€), et de se maintenir en 2023 (941 657€).

En 2024 la stagnation des recettes de fonctionnement ne permet pas d'absorber la hausse des dépenses, et oriente l'épargne de gestion ainsi que l'épargne nette à la baisse (respectivement 544 000€ et – 68 000€).

Pour 2025, l'effet conjugué d'une hausse significative des recettes et d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement permettent d'absorber la constitution d'une provision significative pour le litige Valvital. Malgré cet élément l'épargne nette se redresse donc et redevient positive (268 444 € prévisionnels).

Le résultat de l'exercice est également prévu positif pour près de 89 000 €, et le fonds de roulement attendu s'élève à 810 000 €, soit une hausse d'un peu plus de 10%.

Ces résultats permettent à notre taux d'épargne brute de revenir au-delà du seuil d'alerte (10%) : prévision de 11.6 % en retraitant les dépenses en régie, 10.22 % sinon, et à notre capacité de désendettement de revenir à un niveau satisfaisant : un peu plus de 5 années, 6 ans en retraitant les dépenses en régie.

Pour 2026, les hypothèses indiquées orientent les résultats vers un fonds de roulement autour de 500 000€.

LES RATIOS

Les ratios 2024 sont les nouveaux ratios retenus dans la nouvelle maquette M57.

	2022	2023	2024	prévi 2025
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 342.85	1 410.24	1 428.59	1 446.53
Produit des impositions directes/population	590.27	624.95		613.28
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 576.06	1 615.19	1 525.96	1 612.42
Dépenses d'équipement brut/population	218.92	367.61	242.42	169.33
Encours de dette/population	1 160.38	1 036.16	1 051.23	989.80
DGF/population	324.12	310.11	280.29	342.60
personnel/DRF	57.28%	57.84%	55.06%	52.59%
DRF+remb kal/RRF	92.57%	94.24%	101.03%	97.48%
Dépenses d'équipement brut/RRF	13.89%	22.76%		10.50%
Encours de dette/RRF	73.63%	64.15%	68.80%	61.39%
taux épargne brute			6.38%	10.22%
taux épargne nette			-1.03%	2.45%
Encours de dette/épargne B			10.80	6.01
population	4020	4049	4333	4309

LES BUDGETS ANNEXES

Le budget lotissement :

L'ensemble de ce lotissement a été aménagé avec un total de 18 lots dont 6 lots ont été vendus au 31/12/2022.

Le complément a été vendu en 2025 pour un montant de 223 098 €, qui ramène le déficit constaté à 117 061 € fin 2025.

Ainsi, ce budget annexe sera clôturé sur l'exercice 2026.

Le budget assainissement :

Le service assainissement a été confié à la SAUR, au terme d'une DSP en 2022. Ce budget retrace les redevances perçues et les dépenses qui nous incombent.

Pour 2025 ce budget présente principalement

- en investissement le remboursement des emprunts pour 79 336 €
- en fonctionnement 42 885 € pour les charges de personnel portées au budget principal, ainsi que le remboursement des intérêts d'emprunts pour 15 564 € .

En recettes, les redevances s'élèvent à 240 493 €, en légère augmentation par rapport à 2024.

Le résultat s'élève donc de façon provisoire fin 2025 à 583 385 €.

Rappeler que la commune n'a pas augmenté sa tarification sur ce service depuis la période de rétrospective.

A noter en 2025 le renouvellement de l'automate de gestion de la station et de la télésurveillance sur plusieurs postes de relevage.

Pour 2026 de nouvelles inspections caméras sont prévues, ainsi qu'une nouvelle campagne de test à la fumée et d'hydrocurage.

Un des enjeux reste la limitation de l'entrée d'eaux parasites.



- Graphe de désendettement - assainissement

